

2015

# VILLE DE MENNECY

## PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2015/2018

**MISE A JOUR AU 30 JUIN 2017 selon décret  
n°2017-1108 du 27 juin 2017**

[orientations éducatives, organisation des nouveaux rythmes scolaires, cartographie des ressources, dispositifs présents sur le territoire, actions et objectifs opérationnels.]

VILLE DE MENNECY





## *SOMMAIRE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2015/2018*

### **Introduction**

#### **I. Contexte**

- 1) données géographiques
- 2) le territoire
- 3) l'intercommunalité
- 4) statistiques population

#### **II. Description des équipements en gestion municipale accueillant les – de 17 ans**

- 1) écoles maternelles
- 2) écoles élémentaires
- 3) EAJE et RAM
- 4) ALSH et accueils périscolaires
- 5) Maison des jeunes

#### **III. Orientations éducatives générales**

- 1) a) la prévention
- b) parcours de l'enfant
- c) accompagnement des publics porteurs de handicap
- 2) a) laïcité
- b) éducation à la citoyenneté
- 3) accompagnement à la parentalité
- 4) développement durable

#### **IV. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires**

- 1) Organisation globale
- 2) Organisation du temps périscolaire et du mercredi
- 3) Organisation des temps extrascolaires
- 4) Organisation du transport scolaire
- 5) Organisation de la restauration scolaire

#### **V. Le pilotage du projet éducatif de territoire**

- 1) organisation des instances de consultation
- 2) organisation des instances de validation
- 3) durée du projet

#### **VI. Les ressources mobilisables et les actions**

- 1) les partenaires internes
- 2) les équipements
- 3) les partenaires externes / dispositifs

#### **VII.L'évaluation du projet éducatif de territoire**

- 1) critères d'évaluation
- 2) calendrier d'évaluation
- 3) évolution du projet/ perspectives

### **Conclusion**

### **Annexes**

## Introduction

L'éducation est un service public national. L'organisation et son fonctionnement sont assurés par l'Etat. L'Education nationale est le deuxième poste de dépenses de l'Etat. Même si l'Etat est le chef de file de l'action éducative, les collectivités territoriales y participent de plus en plus.

Les acteurs majeurs sont les parents et les enseignants. Avec l'Acte I de la décentralisation, toutes les collectivités territoriales ont des compétences en matière d'éducation. Les compétences scolaires ont été données aux collectivités territoriales pour une gestion du bâti. Petit à petit, les communes vont jouer un autre rôle que celui de construire.

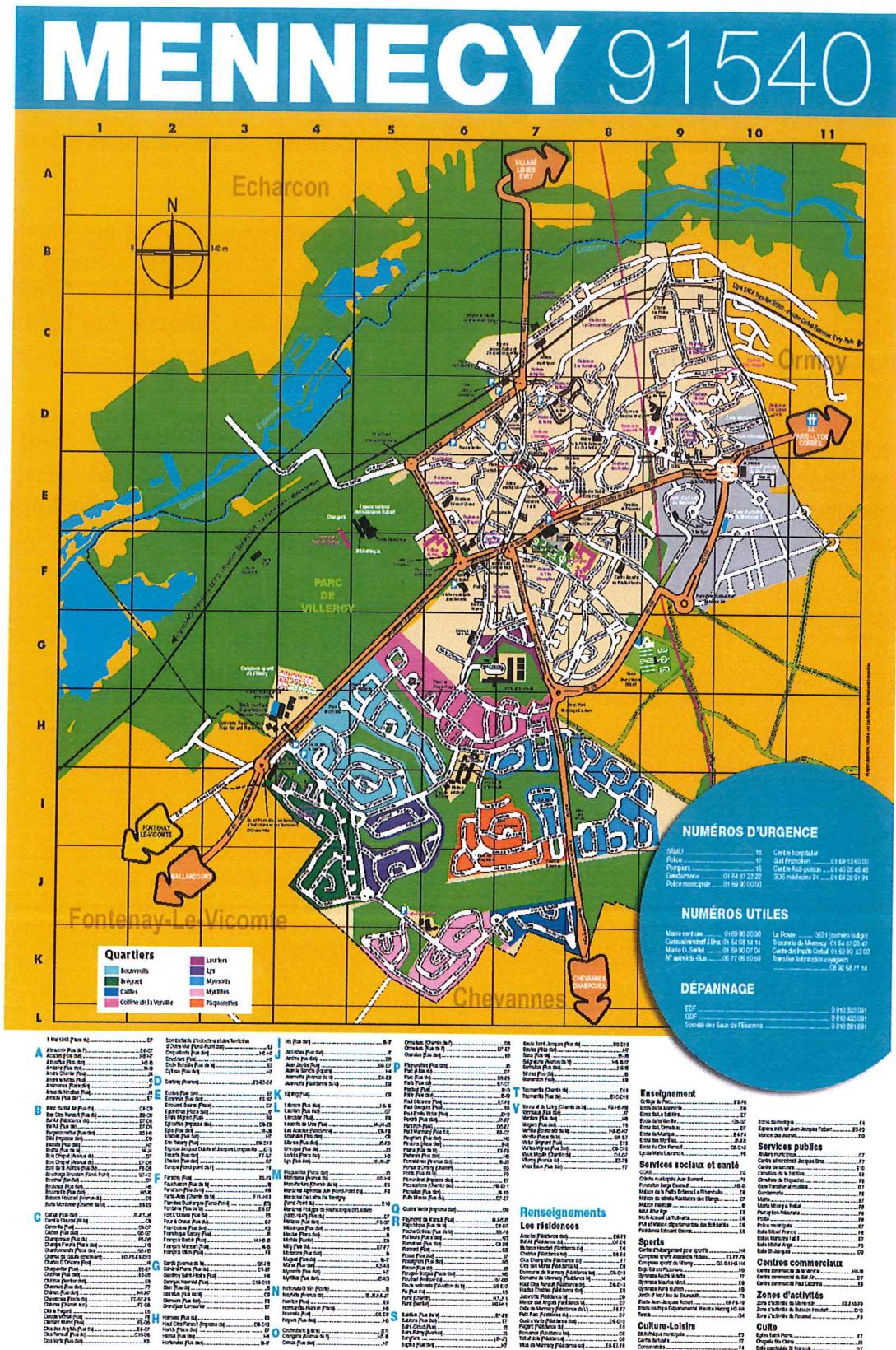
Les initiatives que prennent les collectivités territoriales sont nombreuses, en matière d'aides à la cantine, d'activités sportives ou culturelles, de financement d'initiatives pédagogiques comme dans le domaine de la documentation et des technologies nouvelles (dotations en matériel informatique), d'actions de soutien scolaire, de mesures destinées à **améliorer l'égalité des chances**. Les collectivités territoriales s'emparent des compétences dont elles disposent comme de leviers pour conduire des politiques destinées à soutenir, moderniser le service public et à améliorer ses résultats.

Même si L'Etat garde la main sur le savoir, **l'accès au savoir devient un enjeu local** par la mobilisation de tous les acteurs dans un projet éducatif territorial (parents, enseignants, élus et cadres des collectivités territoriales, responsables associatifs....) Il émerge ainsi une volonté de construction de véritables politiques éducatives locales.

## I. Contexte

### 1) Données géographiques

## Carte du territoire



## Zonage et particularités

	<b>nombre</b>	<b>localisation</b>
Zrr	Aucune	
Gpu	Aucun	
Zus	Aucune	
<b>Opah</b>	Aucune	
Zep	Aucune	
Interco	1	21 communes de l'Essonne CCVE

- 2) **Le territoire** de la ville de Mennecy est un territoire qui s'apparente à une ville péri urbaine en pleine expansion. Pas de **zone d'éducation prioritaire** nécessitant un effort particulier, même si le secteur nord (Jeannotte) est une priorité municipale en tous points : sécurité, accompagnement à la parentalité, accompagnement pour lutter contre l'échec scolaire.

La ville de Mennecy compte à ce jour 13 980 habitants, population légale totale selon le recensement sur l'année **2014** et appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Commune a rattrapé son retard en matière de déficit de logements locatifs sociaux, le Préfet de l'Essonne ayant mis fin en 2012 à l'état de carence constaté au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains de 2000. **Le taux de logement social est ainsi de 22.98% en 2016 sur la commune.**

En 2012, une classe d'âge à Mennecy comporte de 180 à 200 personnes entre la naissance et le jeune adulte. En 2015 et 2016, le nombre de naissances par an est de 144 alors qu'en 2007 il était au dessus de 160 ;

La population de Mennecy (voir paragraphe statistiques page 11) est celle d'une ville de la grande couronne de l'agglomération parisienne, urbaine proche cependant des grands centres économiques comme l'agglomération d'Evry, la zone Orly-Rungis, à 45 minutes de Paris par le RER. La population est relativement plus jeune que la moyenne de la région, avec un taux d'activité supérieur à la moyenne. Cette population recherche, en s'installant à Mennecy, un cadre de vie agréable, où les atouts de la ville peuvent être combinés avec la proximité de la nature. Elle attend de la ville une palette de services nécessaires à la coexistence des vies familiales et professionnelles et sont conscients d'y trouver un environnement qui soutient le développement et l'épanouissement pour elle-même et ses enfants.

Il faut cependant tenir compte d'un vieillissement de la population menneçaise qui s'accentue sur le territoire depuis 30 ans(2716 personnes de + de 60 ans en 2013 contre 2298 personnes de + de 60 ans en 2008 soit une augmentation de + de 18% de cette population en 5 ans), qui ne sera qu'en partie compensé par les nouvelles populations arrivant suite au programme de logements en cours sur la ville.

La ville attend une nouvelle population suite à la livraison de logements sociaux permettant de tendre vers le quota imposé par l'Etat au titre de la loi SRU, selon la loi en vigueur à ce jour soit un taux cible de 25%. La ville comptait 932 logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2012, elle en compte 1 186 au 1<sup>er</sup> janvier 2014, elle en compte 1295 au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les services municipaux et les élus s'organisent pour faire face à ce nouvel apport de population. Cependant, il ne faut pas oublier que la récente loi DUFLOT votée le 18 janvier 2013 impactera le taux cible fixé désormais à 25% d'ici 2025.

L'intégration de ces logements sociaux est maîtrisée par la municipalité qui a fait le choix de privilégier :

- une mixité sociale, en refusant la sectorisation afin de rendre cohérente et équilibrée la carte scolaire
- un environnement préservé avec des bâtiments de faible hauteur s'intégrant dans le paysage urbain actuel
- un aménagement de l'espace permettant le développement des circulations douces et la sécurité des jeux extérieurs des enfants dans des espaces verts protégés

PROGRAMMES IMMOBILIERS 2014-2015 (MAJ MAI 2015)														
NUMERO DU DOSSIER	OPERATIONS	Adresse construction	DATE ARRETE	DOC	DAT	Nb F1	Nb F2	Nb F3	Nb F4	Nb F5	Nb F6 et +	Totai	Type de logements	Date de Livraison
PC 1410008	SCCV MENNECY REPUBLIQUE	2, ruelle du Vieux Moulin	17/07/2014	févr-15			8	12	4			24	Collectif privé	juin-16
PC 1410009	SNC GAUTIER	20, rue de la Sablière	11/07/2014			1	5	14	2	3		25	Collectif privé	
DP 1410067	SCI OLIVIERS	12, rue de Milly	29/09/2014	janv-15		2	5	3	1			11	Collectif privé	2016
PC 1410027	MENNECY INVESTISSEMENT	4 bis, rue de Milly	18/11/2014	mars-15				6	1			7	Collectif privé	2016
PC 1410030	PROMOGERIM	12-14, rue du Clos Renault	20/01/2015				20	15	5			40	Collectif privé	2017
PC 1410025	KAUFMAN	1, rue de Paris	27/04/2015			4	41	37	14	4		100	Collectif privé	2017
PC 1510004	RBMG	Chemin aux Chèvres	mai-15						11	12	6	29	Maisons individuelles	
PC 1410037	SCI DU CENTRE VILLE	8, rue de la Sablière	juin-15			7	9	14				30	Collectif privé	

L'augmentation de la population menneçaise aura comme conséquence de modifier l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dans lequel la commune est intégrée. En effet, la ville de Mennecy passera les 15 000 habitants d'ici 2018 et obligera la Communauté de Communes du Val d'Essonne à devenir une communauté d'agglomération selon les textes en vigueur à ce jour. Les compétences obligatoires de la CCVE vont donc évoluer.(Cf. aussi loi NOTRe)

3) L'**intercommunalité** ne changera pas de visage en 2016. elle abrite 60 310 habitants (chiffre 2014 INSEE). Elle s'est agrandie en acceptant l'entrée de quatre nouvelles communes de petite taille dans le sud Essonne par arrêté préfectoral en date du 3 février 2010 (Vayres sur Essonne, Orvaux, Guigneville sur Essonne et d'Huisson-Longueville). Ces communes souhaitaient décider elles mêmes de leur intégration dans une intercommunalité et ne voulaient pas attendre l'obligation préfectorale imposant une entrée dans une intercommunalité non choisie.

Le schéma intercommunal en discussion au sein des services de l'Etat et dans le cadre de la Commission Intercommunale de Coopération Intercommunale pourrait faire évoluer les périmètres d'intercommunalité de taille moyenne. La décision sera prise courant 2017 par les services de l'Etat.

Suite à la loi NOTRe, de nouvelles compétences sont effectives pour la CCVE : une maison des services publics a vu le jour en 2016, siège de la CCVE à Ballancourt sur Essonne et

accueille des services à la population. Les aides à domicile font parties des compétences transférées à la CCVE pour le territoire de Mennecy ce qui représente 16 agents employés par le CCAS de la ville auparavant. (Transfert effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2017).

De même le stage nautique dénommé »AQUASTADE du VAL d'ESSONNE » situé sur le territoire de Mennecy sera ré ouvert en janvier 2019. La pause de la première pierre a eu lieu le 25 février 2017. Cela va ouvrir de nouveau des perspectives sur le territoire qui est attaché à « sa piscine » accompagné d'une offre complémentaire d'activités dites de « bien être » pour accroître le potentiel du complexe mais aussi rentabiliser l'équipement couteux en frais de fonctionnement et à la charge de la Communauté de Communes.



Figure 1: carte du territoire intercommunal

<b>Communes de la CCVE</b>	<b>Population légale selon décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population</b>
AUVERNAUX	355
BALLANCOURT SUR ESSONNE	7 583
BAULNE	1 319
CERNY	3 505
CHAMPCUEIL	2 920
CHEVANNES	1 773
D'HUISON LONGUEVILLE	1 528
ECHARCON	797
FONTENAY LE VICOMTE	1 293
GUIGNEVILLE s/ESSONNE	981
ITTEVILLE	6 754
LA FERTE ALAIS	3 998 ↘
LEUDEVILLE	1 470
MENNECY	13 980
NAINVILLE LES ROCHES	470
ORMOY	2 002
ORVEAU	202 ↘
SAINT VRAIN	3 109
VAYRES s/ESSONNE	962
VERT LE GRAND	2 489
VERT LE PETIT	2 820
<b>TOTAL</b>	<b>60 310</b>

Ces données relatives aux populations permettent de faire le constat d'un EPCI rural, avec un nombre de communes en dessous de 2000 habitants de 11 sur 21 en 2016, soit plus de la moitié des communes qui composent l'EPCI. Mennecy est la commune ayant le plus d'habitants et de loin sur ce territoire intercommunal (le double de la commune arrivant en deuxième position, Ballancourt sur Essonne avec 7583 habitants). Entre 2015 et 2017, les chiffres population sont en augmentation sur le territoire de la CCVE pour 19 communes sur 21 (fléchage des deux communes en baisse avec seulement -2 habitants pour Orveau et -100 pour la Ferté Alais). Dans ce paysage rural, Mennecy est bien une ville dont l'organisation urbaine de ce territoire le confirme (transports, nombre de services municipaux, écoles, collège et lycée, équipements sportifs et culturels notamment).

Des efforts considérables sont faits par la ville de Mennecy en lien avec la CCVE pour développer la ZAS de Montvrain I et II dans le but de dynamiser l'emploi et le commerce de proximité. Un cinéma, complexe privé de 3 salles pour le moment et 6 à terme ouvrira ses portes en janvier 2018.

## **Une situation géographique stratégique**

A 35 minutes de Paris par la francilienne et l'autoroute du soleil (A6), le Val d'Essonne est desservi par le RER D sur 3 gares : Ballancourt, la Ferte-Alais et Mennecy. Un maillage de lignes de bus relie les différentes communes du Val d'Essonne. Depuis 2009, un dispositif innovant de transport à la demande dessert de nombreux sites importants du Val d'Essonne ou limitrophes de notre territoire.

L'aéroport le plus proche est celui d'Orly à 40 minutes.

## **Une qualité de vie privilégiée aux portes de Paris**

- 21 communes
- 60 310 habitants
- 19 313 hectares
- 1347 entreprises
- 846 artisans commerçants
- 276 artisans
- 15 000 m<sup>2</sup> de surface de vente en supermarchés
- 16 zones d'activités économiques sur plus de 200 hectares, répartis sur 10 communes, regroupant plus de 190 entreprises

## **Des transports**

La création, l'organisation et la gestion des lignes de transports en commun relèvent, en Ile-de-France, de la compétence du Syndicat des Transports d'Ile de France (S.T.I.F.). Néanmoins, afin de préserver la qualité du service rendu aux usagers, la Communauté de Communes du Val d'Essonne participe au financement de 18 lignes régulières de bus et 15 lignes de transports scolaires qui maillent le territoire. La Communauté de Communes du Val d'Essonne se fait aussi le relais des usagers et des communes auprès du S.T.I.F. et des entreprises de transport qu'il mandate pour gérer les lignes régulières.

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a élaboré, afin de préparer l'avenir, un plan local de déplacements (PLD) qui a 3 objectifs :

- Renforcer les transports en commun
- Mettre en place un transport à la demande
- Développer des circulations douces et pistes cyclables

Il convient cependant de souligner que l'ensemble du dispositif de transport est organisé selon un PLD intercommunal. Ce réseau a pour vocation de rabattre les usagers vers les gares et les dessertes des collèges et des lycées. La part des déplacements en voiture est considérable car les navettes domicile travail ou la desserte des zones commerciales sont peu développées.

Des difficultés de transport apparaissent du fait de la croissance de la population qui est plus rapide que le développement des transports sud franciliens.

L'écart se creuse entre l'offre et les besoins des différents usagers (adultes, jeunes et personnes âgées), la ville de Mennecy attire les usagers du fait de son réseau de transports routiers, ferroviaire contrairement aux communes alentours qui ne sont pas ou mal dotées.

Le territoire est en plein essor tant à l'échelle intercommunale que communale et ne propose que 0.4 emploi par actif. Cette proportion n'augmente pas et oblige une majorité à des migrations quotidiennes.

D'où la nécessité d'adapter les transports pour tous.

## **Un territoire en plein essor**

### **Zone d'activité Montvrain 2**

Une zone d'activité de 26 hectares à 30 minutes de Paris, dont la commercialisation a débuté en 2009, vient compléter l'offre de notre territoire :

- Une implantation d'une cinquantaine d'entreprises et la création d'emplois s'y rapportant (plus de 1 000 emplois entre Montvrain I et II).
- Tous les équipements nécessaires aux entreprises dont une partie commerciale et une partie industrielle et artisanale.

### **Redéploiement et mise en valeur de l'aérodrome JB Salis**

L'aérodrome Jean-Baptiste Salis, situé sur les communes de Cerny et d'Itteville, accueille aujourd'hui sur 60 ha :

- Une activité aéronautique de 2000 à 2500 mouvements par an.
- L'amicale Jean-Baptiste Salis et son « musée volant » abritant 56 avions de collection en état de vol.
- Plusieurs manifestations aériennes d'envergure dont le meeting international du week-end de la Pentecôte qui attire plus de 30 000 visiteurs chaque année.

Le projet de redéploiement de ce site s'articule autour des volets de réalisation suivants :

- Un pôle patrimonial (11 900 m<sup>2</sup>) avec extension des hangars d'exposition, ateliers visitables, lieu d'interprétation, transmission des savoir-faire en matière de restauration et de pilotage ... qui serait géré par une fondation.
- Un pôle festif thématisé (2060 m<sup>2</sup>) renforçant l'ambiance historique et festive liée à l'aéronautique sur le site et contribuant à l'allongement de la durée de séjour des visiteurs, grâce à diverses prestations (déjeuners/diners spectacles, manifestations privées ou séminaires d'entreprise...).

Ce pôle serait géré par une entité privée.

Une structure de gestion et d'entretien des infrastructures du site, sous forme d'une Association Syndicale Libre (ASL) regroupera les acteurs du site.

Le projet fait l'objet d'une étude qui est en cours, sous l'égide du Conseil Départemental, avec une participation active de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

### **En conclusion**

Les compétences actuelles de la CCVE n'impactent pas fortement les secteurs jeunesse, petite enfance et scolaire, puisque ces compétences sont du ressort des communes.

En effet, la seule compétence qui touche le secteur 0-17 ans est le transport scolaire qui est effectivement géré pour partie seulement par la CCVE et notamment concernant les lignes intra muros que le département ne prend pas en charge.

En revanche, elle accompagne certains projets sportifs ou culturels avec notamment le « Printemps des contes » qui attire les jeunes publics sur un mois et mobilise les communes de la CCVE à tour de rôle sur la base du volontariat. Mennecy s'implique régulièrement du fait de la présence de sa médiathèque se prêtant à ce type d'événements.

La CCVE accompagne et subventionne également les Journées de Prévention, sécurité jeunesse depuis leur création il y a 6 ans. Sur 4 jours, cet événement est destiné à accueillir des publics de 10 à 17 ans afin de les sensibiliser sur divers sujets (drogues, conduites addictives, sexualité, prévention routière, métiers de la sécurité et de la prévention).

Bien que la CCVE n'ait pas de compétences d'accueil de publics (petite enfance ou jeunesse), elle participe activement à la création ou la rénovation d'équipements sportifs à destination des jeunes fréquentant les établissements scolaires des communes et à destination des associations qui bénéficient de ces infrastructures pour proposer des activités à nos jeunes.

Elle accompagne aussi financièrement certains événements organisés par la ville et notamment les Folies du Parc dont la première édition a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**L'impact de la CCVE joue sur le développement économique** des villes du périmètre intercommunal. Concernant le territoire de Mennecy, deux ZAC se dessinent. MONTVRAIN I a vu le jour en 1993 et voit ses premières entreprises prendre essor en 2000 et continue de vivre en accueillant de nouvelles entreprises. MONTVRAIN II, en face de MONTVRAIN I est en phase d'aménagement.

Intermarché a déménagé d'ORMOY à MENNECY pour s'agrandir et passer de supermarché à hypermarché, créant ainsi des emplois. La galerie marchande, autour de cette enseigne, a dynamisé le secteur et permet ainsi aux habitants de faire leurs achats plus aisément en y allant à pieds ou à vélo. En effet, pour faire ses achats dans Mennecy auparavant, il fallait être à proximité des superettes (Verville, Bel air) ou prendre son véhicule pour approcher les enseignes Carrefour (Ballancourt ou Villabé), Intermarché (Ormoy) ou Spar (Champcueil) pour ne citer que celles proches de Mennecy.

Une boulangerie issue d'une chaîne s'installe dans la galerie d'Intermarché et a ouvert ses portes en février 2017.

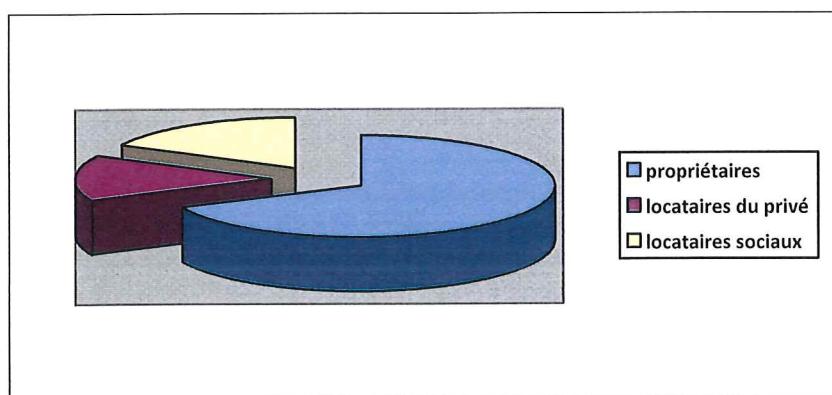
Un des enjeux de la CCVE consiste également à préserver son périmètre en aménageant les liaisons douces et favorisant la restauration des trames vertes et bleues. Les questions environnementales deviennent un axe de priorité et de travail de cet EPCI en lien notamment avec le traitement des déchets dont il a la compétence.

#### 4) Statistiques population (source INSEE 2013)

##### ► Répartition des ménages

- 26% célibataires (+2% par rapport à 2012)
- 26.4% couples sans enfant (stable)
- 10% famille monoparentale (+1%)
- 35.4% couples avec un enfant (-5%)

##### ► Répartition des ménages par statut sur leur logement (stable avec +1.9% de locataires sociaux)



##### ► Revenus des foyers

Revenu médian* par ménage	3792€ net par mois (+1.7% sur un an) 2.6 habitant par ménage
Revenu moyen** par ménage	4465€ net par mois
Niveau de vie	2202€ net par UC (+2.5% sur un an)

\*Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salariés

\*\*La moyenne est tirée vers le haut par les salaires élevés, même s'ils sont peu nombreux, et elle est pour cette raison généralement supérieure à la médiane.

Par ailleurs, l'incertitude qui affecte les valeurs extrêmes, en particulier les valeurs élevées, se reporte sur la moyenne mais n'affecte pas la médiane. Celle-ci est de ce point de vue un indicateur plus fiable.

La ville perd des places dans les classements nationaux :

- 1) – 80 places sur le plan national concernant le niveau de vie
- 2) -120 places sur le plan national concernant le revenu des ménages (-409 places sur 7 ans de 2005 à 2011)

Cependant le revenu des ménages menneçois reste au dessus de la moyenne du département, de la Région voire de la France métropolitaine.

Quelques données CAF sur le territoire (*source cafr.fr décembre 2016 chiffres 2015*)

Nombre d'allocataires CAF	2015	2013 (2012 non renseigné)	Evolution
	2037	2006	+1.5%

Aide au logement	2015	2012	Evolution
	bénéficiaires	1908	+39.37%
Dont APL	1485	901	+64.81%

Allocation bas revenus	2015	2012	Evolution
	469	362	+29.55%

Foyers Allocataires percevant le RSA	2015	2012	Evolution
	239	147	+62.58%
Dont RSA activité	78	32	+143%

Allocations et nombre de bénéficiaires	2015	2013 (2012 non disponible)	Evolution
	1277	1294	-1.3%
Allocations familiales	174	157	+10.82%
Allocation de soutien Familial	532	467	+13.91%
Allocation d'éducation enfant handicapé	120	107	+12.14%
Allocation d'éducation	48	46	+4.3%
<b>TOTAL</b>	<b>2037</b>	<b>2006</b>	<b>+1.5%</b>

Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)	2015	2012	Evolution
	420	283	+48.40%
Enfant jusqu'à 5 ans	279	237	+17.72%
Enfant jusqu'à 11 ans	207	169	+22.48%
<b>TOTAL</b>	<b>906</b>	<b>689</b>	<b>+31.49%</b>

Toutes ces données conduisent au même constat.

La population est vieillissante : le nombre d'allocataires bénéficiant des allocations familiales est en baisse (moins de foyers bénéficiaires avec + de 1 enfant à charge)

Les revenus des foyers sont en baisse : tous les tableaux montrent une augmentation des allocataires bénéficiaires d'aides notamment au logement, augmentation des allocataires à bas revenus et des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Activité.

Bien qu'il ne s'agisse que des allocataires du territoire, ces chiffres confirment la tendance constatée par le croisement avec les données INSEE et les données ci-dessous de territoire.

Données propres au territoire (données sources Mennecy – recueil des données via le progiciel technocarte)

**Profil social des familles ayant fait calculer leur quotient pour l'année 2016/2017 et fréquentant les services pour les tranches d'âge de 3 à 17 ans et au-delà pour l'école de musique :**

Tranches	Nombre de familles en 2012	Pourcentage de familles en 2012	total	Nombre de familles en 2016	Pourcentage de familles en 2016	total
Tranche 1	23	2.6%	40.4%	43	4.5%	44.87%
Tranche 2	40	4.6%		49	5.2%	
Tranche 3	124	14.50%		140	14.87%	
Tranche 4	160	18.71%		175	18.5%	
Tranche 5	263	30.76%		273	29%	
Tranche 6	123	14.38%		147	15.6%	
Tranche 7	122	14.26%		114	12.11%	
<b>total</b>	<b>855</b>			<b>941</b>		

**Profil des familles fréquentant les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la ville de Mennecy en 2016 (tarif horaire correspondant au taux d'effort en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016) :**

Structures	Sup à 4€	Sup à 3€	Sup à 2€	Sup à 1€	Inf. à 1€	Total
Jean Bernard	0	8	29	41	16	94
Ribambelle	0	3	19	43	39	104
<b>total</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>48</b>	<b>84</b>	<b>55</b>	<b>198</b>

70% des familles qui fréquentent un EAje sont à + de 2€ soit 139 sur 198.

Si en 2015, 2 familles étaient à plus de 4€, ce n'est plus le cas en 2016 sur la crèche collective Jean Bernard.

En revanche l'écart NORD/SUD se creuse avec un pourcentage plus important de familles à fort taux d'effort sur Jean Bernard, situé dans le sud du territoire et ce malgré une mixité d'attribution des places (liste unique pour les deux EAje).

Il est constaté une cohérence entre la baisse du revenu moyen des familles Menneçaises et les constats faits sur les grilles de quotient ou le taux d'effort des familles usagers des services municipaux.

La ville de Mennecy est en mutation sur le profil de ses usagers et des administrés, il faut le prendre en compte dans l'accompagnement mais aussi en termes d'impacts budgétaires (financement ville et partenaires)

A titre indicatif les logements sociaux ont progressé de 38.9% depuis 2012 et de 11.6% depuis 2014 sur le territoire. (932 logements en 2012 contre 1295 en janvier 2016). 748 logements sont attendus en livraison entre décembre 2016 et janvier 2019.

Les familles sont pour grande partie en couple (49%). Ceci démontre l'équilibre et la stabilité des foyers menneçois et des enfants accueillis dans nos structures.

Les chiffres donnés ci-dessus permettent de faire le constat du profil plutôt aisé de la population qui est pour grande partie propriétaire (68 %) avec des revenus confortables.

Les familles sont pour grande partie en couple (40%). Ceci démontre l'équilibre et la stabilité des foyers menneçois et des enfants accueillis dans nos structures.

Les familles consomment, que ce soit des activités extra scolaires comme des prestations municipales, avec un niveau d'exigences élevé. La présence d'un grand nombre d'associations sur le territoire et l'attention portée à celles-ci par les élus n'est pas anodine.

La vie de la commune passe aussi par le panel d'activités que proposent ces associations qui portent les activités dans les établissements d'accueil (ALSH) en fonction de leur disponibilité sur les vacances scolaires.

Un grand nombre de familles, de par le niveau de responsabilité des postes qu'elles occupent, ont des amplitudes horaires larges. Depuis 2012, le retour vers les contrats à 5 jours et l'élargissement des contrats pour augmenter l'amplitude horaire en Petite Enfance ont été flagrants, sachant que 20% de familles sont au dessus du plafond de la CAF en terme de revenus.

De même en accueil périscolaire, un peu plus de 50 000 heures supplémentaires ont été enregistrées en 2016 sur ce service, du fait des besoins accentués des familles surtout le soir après l'école et plus particulièrement depuis la rentrée scolaire 2014 avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Malgré une activité moins importante en extrascolaire, l'activité est en augmentation du fait de l'augmentation de la population sur la ville (+1000 inscription sur la liste électorale au 31 décembre 2016).

Cependant il est à noter que le pourcentage de jeunes enfants et d'enfants accueillis en établissement d'accueil sur le territoire est loin des pourcentages nationaux et départementaux.

Le secteur petite enfance déplore un manque de visibilité sur les modes de garde utilisés par les familles pour leurs enfants de – de 3 ans et ce même en recoupant les données crèches/RAM et CAF. En moyenne entre 100 à 150 enfants sont introuvables dans les statistiques croisées.

Et pourtant le territoire dénombre des taux plus importants que ceux du département concernant les familles en activité avec des enfants de – de 3 ans à charge (61.2% contre 52.4% sur le département) tout comme celles qui utilisent le complément de libre choix (10.5% contre 8% sur le département)

Pour mieux comprendre comment sont accueillis les enfants, un questionnaire est mis en place pour la première année en 2017 lors du démarrage des inscriptions scolaires en petite section afin de connaître les modalités d'accueil de ces enfants de – de 3 ans sur la ville. Il sera actualisé chaque année.

De même, sur le secteur petite section de maternelle à CM2, la problématique se renouvelle. Pour tenter de mieux cerner les modes de garde, un questionnaire sera proposé aux familles en septembre 2017 afin de comprendre comment les familles qui n'utilisent pas les modes d'accueil municipaux organisent la garde de leurs enfants. Car encore une fois, la ville connaît des ratios de fréquentation bien en deçà des moyennes nationales et départementales qui portent à 50% la fréquentation des enfants scolarisés en périscolaire contre 20% à Mennecy en maternel et 10% en élémentaire.

## **II. Description des équipements en gestion municipale accueillant les – de 17 ans**

### **1) Les Ecoles maternelles**

Ecole maternelle de la Jeannotte (6 classes) – 5 classes en 2016

Avenue de la Jeannotte 91540-MENNECY

Capacité d'accueil maximum = 186 élèves

150 élèves inscrits en 2016

Ecole maternelle du Clos Renault (3 classes) – 3 classes en 2016

Rue du Clos Renault-91540 MENNECY

Capacité d'accueil maximum = 93 élèves

78 élèves inscrits en 2016

Ecole maternelle de la Sablière (3 classes) – 3 classes en 2016

16, rue de la Sablière - 91540 MENNECY

Capacité d'accueil maximum = 93 élèves

88 élèves inscrits en 2016

Ecole Maternelle de la Verville (5 classes) 5 classes en 2016

50, avenue de la seigneurie – 91540 MENNECY

Capacité d'accueil maximum = 186 élèves

149 élèves inscrits en 2016

Ecole Maternelle Les Myrtilles (5 classes) 4 classes en 2016

8, place de l'école des Myrtilles – 91540 MENNECY

Capacité d'accueil maximum = 155 élèves

112 élèves inscrits en 2016

Soit un total de 713 élèves en capacité maximum et 22 classes – 20 classes en 2016  
578 élèves inscrits en 2016 contre 592 en 2015

## **2) Ecoles Elémentaires**

### Ecole élémentaire de la Jeannotte (13 classes) – 12 classes en 2016 + ULIS

Avenue de la Jeannotte 91540-MENNECY

Capacité d'accueil maximum = 364 élèves

292 élèves inscrits et 12 élèves d'ULIS en 2016

### Ecole élémentaire de la Sablière (8 classes)

16, rue de la Sablière - 91540 MENNECY

Capacité d'accueil maximum = 215 élèves

130 élèves inscrits en 2016

### Ecole élémentaire de la Verville (12 classes) – 10 classes en 2016

50, avenue de la seigneurie – 91540 MENNECY

Capacité d'accueil maximum = 336 élèves

263 élèves inscrits en 2016

### Ecole élémentaire Les Myrtilles (11 classes) – 10 classes en 2016

8, place de l'école des Myrtilles – 91540 MENNECY

Capacité d'accueil maximum= 308 élèves

260 élèves inscrits en 2016

### Ecole élémentaire de l'Ormeteau (5 classes) – 5 classes en 2016

9, rue de l'Ormeteau – 91540 MENNECY

Capacité d'accueil maximum = 150 élèves

128 élèves inscrits en 2016

1084 élèves inscrits en 2016 contre 1043 en 2015

Soit un total de 1373 élèves en capacité maximum et 49 classes – 42 classes en 2016  
1662 élèves inscrits pour 2016 soit +9% depuis 2012 et +1.6% depuis 2015.

**TABLEAU DE BORD INSCRIPTIONS SCOLAIRES - actualisation au 15 juin 2017**

**ELEMENTAIRE**

	Mme Le Goadec			Mme Lioret			Mme Bernard			Mme sauvage			Mme Duriez			
Niveau	VERVILLE			MYRTILLES			JEANNOTTE			ORMETEAU			SABLIERE			TOTAL
CP	57			54			54			27			26			171
CE1	47			46			49			28			25			210
CE2	51			47			61			23			28			235
CM1	63			55			77			23			23			214
CM2	49			58			57			31			30			193
CLIS							12									12
TOTAL	O276	267	F238	O276	260	F238	O331	298	F291	O138	132	F10 6	O221	132	F135	1101 élèves
NBRE CLASSES sans CLIS	11	10	9	11	10	9	13	12	10	6	5	4	9	8	7	42 classes
			Ouverture 10 <sup>ème</sup> class'e			En blocage 297										

**MATERNELLE**

	Mme Rouffignac			Mme Henry			Mme Porcaboeuf			Mme Botzung			Mme Duriez			
Niveau	VERVILLE 50 lits maxi			MYRTILLES 50 lits maxi			JEANNOTTE 63 lits maxi			CLOS RENAULT 28 lits maxi 28 lits			SABLIERE 30 lits maxi			TOTAL
PS	43			32			57			25			31			186
MS	4161			47			45			24			35			172
GS	45			33			53			31			24			218
TOTAL	O156	149	F120	O125	112	F90	O156	155	F120	O93	80	F60	voir prim	90	0	576
NBRE CLASSES	6	5	4	5	4	3	6	5	4	4	3	2	Voir élémentaires			586 élèves
				Fermeture 5 <sup>ème</sup> classe			Total des élémentaires + maternelles + ULIS									1687 élèves

### **3) Les établissements d'accueil Petite Enfance et le Relais Assistantes Maternelles (RAM)**

#### **Crèche collective Jean Bernard**

2, rue de la Poste

91540 MENNECY

 : 01 69 90 04 73

Mail : [jeanbernard@mennecy.fr](mailto:jeanbernard@mennecy.fr)

Capacité d'accueil de 40 places en accueil régulier

L'établissement vous accueille du lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures

#### **Direction :**

Une Infirmière Puéricultrice diplômée d'Etat en poste depuis le 15 janvier 2014.

trois éducatrices de jeunes enfants (EJE) responsables de l'unité de vie diplômées d'état assurent la continuité de la fonction de direction en section.

#### **Maison de la petite enfance « Le Chat Botté »**

##### **Multi accueil La Ribambelle**

Maison de la Petite Enfance « Chat Botté »

30, rue du Bel Air

91540 MENNECY

 : 01 69 90 63 40

Mail : [ribambelle@mennecy.fr](mailto:ribambelle@mennecy.fr)

Capacité d'accueil de 40 places dont 6 places en accueil occasionnel à destination d'enfants qui marchent, du fait des recommandations de la Protection Maternelle Infantile.

L'établissement vous accueille du lundi au vendredi de 7 heures 30 à 18 heures 30.

#### **Direction :**

Une infirmière puéricultrice diplômée d'état depuis le 29 août 2016

Deux éducatrices de jeunes enfants (EJE) responsables de l'unité de vie assurent la continuité de la fonction de direction.

- Le Relais Assistantes Maternelles :**

MAISON PETITE ENFANCE « Le Chat Botté »

30 rue du Bel Air

91540 MENNECY

Tél : 01.69.90.60.37

Un agrément est délivré pour 120 assistantes maternelles sur le territoire Menneçois.

<b>Nombre d'assistantes maternelles</b>	<b>Capacité agréée 0-3 ans</b>	<b>Capacité agréée 3-6 ans</b>
décembre 2016 : 87	Décembre 2016 : 267	Décembre 2016 : 8

## Données CAF

### **DETERMINANT DE LA TENSION CHEZ LES ASSISTANTES MATERNELLES**

	Nb moyen d'enfants gardés par une AM	Nb moyen d'heures rémunérées par enfants gardés par une AM	Montant du salaire mensuel net moyen des AM	Montant du salaire horaire moyen des AM	Nb d'AM en activité pour 100 enfants CAF et MSA de moins de 3 ans
Mennecy	3,6	103 H	1207 €	3,8 €	14,1
Essonne	4,5	125 H	1175,784€	3,68 €	11,3

Les assistantes maternelles de Mennecy accueillent moins d'enfants que celles de l'Essonne. Elles ont un salaire horaire moyen supérieur de 3 % à celui des assistantes maternelles du département.

	Nb d'enfants gardés sur le territoire quel que soit leur lieu de résidence	Nb d'enfants gardés résidant sur le territoire quel que soit leur lieu de garde	Nb d'enfants du territoire gardés sur le territoire	Nb d'enfants du territoire gardés à l'extérieur - flux sortant	Nb d'enfants de l'extérieur gardés dans le territoire - flux entrant
Mennecy	180	165	125	36	51

Au regard de ce tableau, les enfants de Mennecy restent moins nombreux à être accueillis chez une assistante maternelle d'une autre commune que les enfants de l'extérieur accueillis à Mennecy (l'attractivité du territoire est positive).

Le nombre n'est pas élevé au regard du potentiel de petits territoires qui ceinturent Mennecy pour ne citer qu'ORMOY, FONTENAY LE VICOMTE, CHEVANNES et CHAMPCUEIL. Ceci s'explique par le nombre d'assistantes maternelles présentes sur le territoire (Mennecy étant la commune la plus munie). Mennecy est une commune qui draine des emplois et qui se situe sur le trajet domicile / travail des communes avoisinantes.

## **4) ALSH**

### Accueils de Loisirs

*ALSH Joseph Judith*  
1, rue des Chèvres  
[centredeloisirs@mennecy.fr](mailto:centredeloisirs@mennecy.fr)  
tél : 01.64.57.02.77

Cet établissement accueille les enfants de 3 à 12 ans et fonctionne le mercredi et les vacances scolaires avec une capacité d'accueil de 110 places.  
Une directrice d'établissement détentrice du BPJEP's  
Une directrice adjointe en cours de formation BAFD

*ALSH Les Myrtilles*  
Places de l'école des myrtilles  
Avenue de Neufville  
[centredeloisirs@mennecy.fr](mailto:centredeloisirs@mennecy.fr)  
tél : 01.69.90.80.57

Cet établissement accueille les enfants de 3 à 12 ans et fonctionne le mercredi et les vacances scolaires avec une capacité d'accueil de 118 places

## **Direction**

Une directrice adjointe détentrice du BAFD

Une directrice adjointe en cours de formation BAFD

Les établissements ALSH accueillent du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

## **Accueil Périscolaire**

### ***Ecole de la Sablière et de L'Ormeteau***

Les enfants sont accueillis à l'école de la Sablière – Rue de l'Arcade

1 directeur et 3 animateurs pour une capacité de 30 enfants maternels et 20 enfants élémentaires

### ***Ecole des Myrtilles***

Les enfants sont accueillis à l'école maternelle - avenue de Neufville

1 directeur et 3 animateurs pour une capacité d'accueil de 80 enfants maternels et 48 enfants élémentaires

### ***Ecole de la Verville***

Les enfants sont accueillis à l'école maternelle - place Ecole de la Verville

1 directeur et 4 animateurs pour une capacité d'accueil de 50 enfants maternels et 50 enfants élémentaires

### ***Ecole du Clos Renault*** (accueille uniquement des enfants d'âge maternel)

Les enfants sont accueillis à l'école Clos Renault - impasse du Clos Renault

1 directeur et 2 animateurs pour une capacité de 40 enfants maternels

### ***Ecole de la Jeannotte***

Les enfants sont accueillis à l'école maternelle - avenue de la Jeannotte

1 directeur et 3 animateurs pour une capacité d'accueil de 40 enfants maternels et 25 enfants élémentaires

Les capacités d'accueils sont définies conjointement par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la direction Départementale de la Protection Maternelle Infantile.  
Chiffres rentrée 2016.

## **Maison des jeunes**

Avenue du buisson Houdart

91540 Mennecy

TEL : 01.69.90.53.44

[jeunesse@mennecy.fr](mailto:jeunesse@mennecy.fr)

## **Ouverture au public en période scolaire**

Lundi : 16h00 à 19h00

Mardi : 14h00 à 19h00

Mercredi : 13h00 à 19h00

Jeudi : 16h00 à 19h00

Vendredi : 14h00 à 22h00

Samedi : 13h00 à 19h00

#### Ouverture au public durant les vacances scolaires

Lundi : 13h30 à 21h30

Mardi : 13h30 à 21h30

Mercredi : 13h30 à 21h30

Jeudi : 13h30 à 21h30

Vendredi : 13h30 à 22h30

## **III. Orientations éducatives générales**

Quelque soit l'orientation éducative présentée dans ce document, il convient de rappeler que la place et le rôle de la famille sont primordiales pour permettre d'avancer ensemble.

Redonner à juste titre sa place à la famille en tant que premier éducateur et éducateur privilégié de l'enfant est une priorité.

Les actions qui seront menées ne pourront voir leurs objectifs atteints que si la municipalité, avec les services municipaux, les organismes et institutions valorisent de nouveau de rôle du parent dans le parcours, l'évolution et le devenir de leur enfant et impliquent celui-ci dans l'organisation et le respect de celles-ci.

Partager, échanger autour de l'éducation, c'est inévitablement appréhender l'éducation faite par les parents car les services municipaux et les institutions ne sont là que pour accompagner. Ils ne sont pas les principaux acteurs.

Si les familles sont réinvesties pleinement dans leur rôle d'éducateur par l'ensemble des services municipaux, il sera plus aisé de construire un partage de l'éducation en impliquant principalement les familles sur le respect des règles et du personnel pour rendre le partage efficace et constructif.

### **1)**

#### **a) la prévention**

- **santé** : dépistage des troubles de la santé

L'ambition de traiter de la santé mais surtout de prévention en matière de santé n'est pas anodin. Le territoire de la commune compte plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que des établissements scolaires.

Comment ne pas se soucier de la santé physique, morale et affective des publics que nous accueillons sachant qu'il en va de notre devoir pédagogique et de notre responsabilité en tant qu'acteur de l'éducation des enfants.

Dans les pratiques professionnelles, les agents contrôlent les dossiers des enfants (santé et vaccinations), servent des repas, élaborent des menus, accompagnent des troubles de la santé ou des maladies. Autant de situations professionnelles qui méritent que des orientations claires en matière de prévention de la santé soient données pour une meilleure prise en compte des situations et une meilleure prise en charge de celles-ci.

Travailler dans le domaine de la santé sur notre territoire c'est être capable de :

- veiller à la santé des publics accueillis sur nos différents établissements ou services
- accompagner les familles en mobilisant les ressources disponibles, les moyens humains et le matériel adéquat
- traiter des thématiques telles que la nutrition, la vaccination, la maladie, la prévention de l'obésité, l'évolution psychomotrice et intellectuelle, les troubles de la santé, les risques d'accidents domestiques, addictions, Maladies sexuellement transmissibles, sexualité

Le territoire dispose de différentes ressources mobilisables afin d'accompagner les familles.

Des ressources internes :

- la psychologue petite enfance et enfance
- la psychomotricienne petite enfance et enfance
- le médecin de crèche lorsqu'il est présent sur la ville
- l'infirmière puéricultrice et l'infirmière, deux agents en direction d'un EAJE de la ville
- la DRH de la ville

Des ressources externes :

- La PMI et le développement des actions du département
- le médecin scolaire
- le médecin de prévention

Objectif opérationnel :

- procéder à un diagnostic du volet prévention santé sans aller sur le territoire du département tout en préservant une action locale vers nos administrés et en particulier vers nos publics.
- garantir la qualification des équipes pédagogiques afin de mettre en œuvre de tels projets sur la santé
- garantir la santé de nos personnels afin de préserver une qualité d'accueil
- mutualiser les ressources disponibles sur le territoire afin de construire des actions durables

#### • **Education à la santé**

Mennecy est un territoire qui dispose de ressources suffisantes et riches pour développer des projets sur le thème de la santé à condition de mutualiser les moyens et les ressources dont la commune dispose afin d'optimiser :

- la transmission de l'information
- la coordination des actions menées
- la cohérence des actions menées
- la maîtrise des actions menées

Objectifs opérationnels :

Cette mutualisation des ressources et des moyens devra s'accompagner de :

- la prise de conscience de l'existence de ressources internes et externes mobilisables et ne pas hésiter à les solliciter car nous ne sommes pas seuls. Le nombre fait la force et permet aussi de diminuer les coûts.
- de la création de groupes de travail ou de commissions dédiées. Ces groupes de travail pourront être ponctuels ou permanents en fonction des actions menées.
- renfort si nécessaire des dispositifs existants tels que la cellule de veille

#### • **délinquance :**

La ville de Mennecy s'agrandit et se transforme. Bien que la délinquance ne soit pas en recrudescence sur le territoire, il est nécessaire aujourd'hui de s'interroger sur le sujet afin d'être dans la prévention puisque le territoire le permet aujourd'hui.

Accompagner les familles qui en ont besoin en lien étroit avec les ressources disponibles et les dispositifs existants reste une priorité pour savoir prévenir les situations difficiles.

Objectifs opérationnels :

- entretenir voire renforcer les dispositifs de veille, le CLSPD pour développer la prévention
- constituer des groupes de travail pour mieux accompagner les familles dans leur rôle de parents

- **sécurité :**

La remontée du niveau d'alerte du plan Vigipirate par l'Etat a permis à la municipalité de diagnostiquer les difficultés de mise en sécurité des bâtiments municipaux qu'ils accueillent ou non du public.

Des mesures ont été prises pour organiser la mise en œuvre de ce plan Vigipirate Niveau Alerte Attentat et les directives municipales sont désormais de conserver ces mesures afin d'assurer une sécurité pérenne aux publics accueillis, aux usagers et aux agents.

Objectifs opérationnels :

- maintenir un niveau de sécurité optimum sur la ville
- former/informer régulièrement les agents sur les automatismes à intégrer pour alerter et agir en cas de situation imprévue, difficile ou grave

- **Maltraitance :**

Evoquer la maltraitance c'est aller sur un terrain sensible et surtout rentrer dans l'intimité de la famille et des principes d'éducation des enfants par leurs parents. Bien que des protocoles institutionnels soient formalisés, aller de la théorie à la pratique est difficile humainement pour beaucoup d'entre nous. Faire de l'action sociale reste une tâche difficile à assumer, c'est un métier à part entière et des pré requis sont nécessaires pour accompagner les situations.

La ville fait face à des événements nécessitant la mise en œuvre d'une situation préoccupante quelque soit le service concerné. Cette démarche est délicate. En effet, chaque cas est différent et ne peut faire l'objet du même traitement que le précédent.

La municipalité se veut proche de ses administrés et n'hésite pas à rencontrer les familles quelque soit le sujet.

Objectifs opérationnels :

Il est indispensable de :

- renforcer la mise en œuvre de la cellule de veille mise en place par l'adjoint à la sécurité de la commune. Cette cellule au fonctionnement très cadré permet de faire circuler toutes les informations disponibles par les différents acteurs du territoire à propos des familles. Elle décide des moyens et des actions à mettre en œuvre.
- former et accompagner les agents sur cette action et cette mission de communication transversale. Savoir accompagner une situation de cet ordre nécessite d'être expérimenté et formé pour savoir prendre la décision qui relève du bon sens.
- le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est un dispositif qui existe et vit sur le territoire. Compte tenu du contexte social en évolution sur la commune, mettre l'accent sur ce dispositif afin qu'il agisse en prévention peut favoriser l'intégration des usagers et des publics accueillis et mobiliser des moyens à la hauteur de nos attentes en matière de prévention.

- **contraintes et exigences institutionnelles dans le respect des besoins de l'enfant**

L'organisation des services, les obligations règlementaires qu'elles soient structurelles ou institutionnelles, les ressources disponibles sont tout autant de facteurs qui induisent des contraintes et des exigences institutionnelles. La ville de Mennecy n'échappe pas à ces contraintes et obligations.

Ces contraintes et exigences impliquent que les enfants accueillis dans nos services municipaux en soient les cibles involontaires ou inconscientes (lever de sieste, heure de repas, départ en bus, fin d'une activité, bruit du fait du nombre d'enfants dans les groupes ou sections, horaires d'ouverture ou de fermeture des établissements). En effet, la vie en

collectivité implique parfois un respect difficile du rythme des enfants et de leurs besoins individuels.

Il faut savoir apprendre à remettre en question de manière plus régulière les effets de nos organisations et de nos contraintes sur les publics accueillis pour tenir compte au mieux des besoins individuels des enfants bien que s'épanouissant en collectivité.

Objectifs opérationnels :

-La formation et l'expérience sont des atouts majeurs permettant de développer les compétences nécessaires à cette réflexion qui doit être régulièrement faite pour adapter nos pratiques professionnelles à l'évolution des publics.

- impliquer les familles et redonner leur « juste » place aux parents dans l'organisation des services car certaines règles découlent d'incivisme ou de non respect de la mise en œuvre d'une organisation.

## b) parcours de l'enfant

La ville de Mennecy, au travers de ses infrastructures et équipements municipaux, offre la possibilité aux jeunes Menneçois d'entrer dans la collectivité dès l'âge de 4 mois (EAJE) pour sortir du territoire à 17 ans voire 18 ans en fin de parcours du secondaire.

Les enfants profiteront d'un accueil en crèche ou RAM, puis en établissement scolaire maternel et élémentaire tout en fréquentant les services périscolaires, la restauration et les ALSH pour entrer au collège puis au lycée tout en fréquentant la maison des jeunes sans exclure le conservatoire municipal, les associations sportives, le Conseil Municipal des jeunes et les sorties ou séjours organisés par la ville.

Ce chemin effectué dans les différents services ou établissements peut permettre un suivi scolaire et extra scolaire des enfants voire des familles.

La condition est que celui-ci soit organisé, accompagné et bénéficie d'une transversalité de l'information et de l'action.

Il faut aussi savoir laisser sa juste place à la famille dans les propositions d'accompagnement faites tout au long du parcours.

- **renforcer** la communication

Le travail d'équipe est primordial dans un secteur où l'enfant évoluera dans différents milieux, services, institutions. Il faut que chaque individu fasse le deuil de la détention exclusive d'une information alors que cette information peut avoir un intérêt voire de graves conséquences sur l'organisation du service voisin.

Apprendre à se parler, à communiquer, à travailler ensemble pour comprendre les contraintes de l'autre favorisera un accompagnement de qualité en direction des publics (principalement enfants) qui sont accueillis dans les services municipaux comme dans les établissements scolaires.

Objectifs opérationnels

- travail autour de projets fédérateurs mettant en avant la transversalité et la communication
- Développer le travail d'équipe et créer des groupes de travail pertinents associant tous les acteurs nécessaires au développement de la thématique (exemple PAI)
- renforcer l'amorce de mutualisation des services et des réseaux pour favoriser une démarche collective de la gestion des dossiers
- harmonisation du discours et des actions des services

- **développer** des passerelles marquées entre les différents services accueillant les enfants, favorisant ainsi la transversalité

Comme évoqué ci-dessus, le parcours de l'enfant est jonché de rencontres, d'organisations différentes avec des règles différentes en fonction de l'objectif de l'accueil.

Proposer à un enfant et donc à sa famille de rentrer dans un parcours construit, prédéfini où les acteurs sont identifiés, tiennent le même discours institutionnel et pédagogique, connaissent le fonctionnement du service voisin et sont en mesure d'accompagner du début à la fin du parcours, c'est la volonté de la municipalité.

#### Objectifs opérationnels

- mettre en cohérence nos organisations pour harmoniser nos pratiques et nos discours
- créer une dynamique de partage / mutualisation des moyens et des informations entre services pour savoir accompagner le parcours de l'enfant
- informer systématiquement des possibilités, des besoins pour apprendre ensemble à développer ou redynamiser la solidarité
- valoriser nos actions communes pour valoriser l'action municipale en lien ou non avec les partenaires pour rendre plus accessibles les services aux parents
- impliquer les parents et les enfants dans ces dispositifs pour redonner une place juste aux parents, principaux éducateurs de leurs enfants.

#### - **développer** les activités culturelles et sportives hors temps scolaire

Accompagner le parcours éducatif de l'enfant c'est aussi prendre conscience que l'éducation passe par des centres d'intérêt, la découverte d'activités permettant le développement de l'enfant et aussi son épanouissement.

Les services municipaux et l'école sont acteurs de ce temps d'éducation scolaire ou de loisirs. L'école centre sa mission sur les apprentissages tandis que les services d'accueil sont dans un aspect plus ludique des temps proposés aux enfants.

La municipalité souhaite apporter à ces temps de loisirs l'accès à des activités sportives et culturelles qu'elles soient directement mises en œuvre par les services municipaux ou par des partenaires institutionnels ou associatifs.

Développer ces activités amène à transmettre des valeurs qui sont présentes dans nombre de pratiques sportives. C'est amener l'enfant à écouter, respecter l'autre, construire en équipe, dépasser l'échec, valoriser ses compétences, développer sa créativité, s'exprimer, s'épanouir sans obligation de résultat contrairement à l'école mais se fixer des objectifs atteignables.

Proposer ces activités, c'est construire l'adulte de demain.

#### Objectifs opérationnels

- renforcer l'accès par tous les moyens aux activités sportives et culturelles pour les enfants accueillis dans les établissements ou accueils de la ville
- diversifier ces activités en proposant de saisir du tissu associatif riche de la commune et des services municipaux compétents
- promouvoir les partenariats entre les écoles et les clubs sportifs, les écoles et le conservatoire ou le théâtre, les écoles et la médiathèque

#### • **Développer** le goût d'apprendre et lutter contre le décrochage scolaire

Accompagner un enfant dans son parcours c'est aussi lui proposer d'être acteur de celui-ci pour développer son autonomie.

L'apprentissage de l'autonomie c'est savoir découvrir la persévérance, le goût de l'effort et comprendre que tout ne vient pas tout seul. Il n'y aura pas dans son parcours que la facilité de faire ou d'avoir, au-delà du résultat il faut prendre conscience que faire l'effort est d'autant plus porteur et constructif que de réussir à tout prix.

En effet, les générations qui arrivent ont pris l'habitude d'appuyer sur un bouton pour que cela fonctionne de suite et efficacement. Tout est étudié autour d'eux pour aller vite, ne pas perdre de temps et obtenir du premier coup le résultat escompté : la télévision s'allume, le micro onde fait à manger, les jeux s'installent sur la console, les scratchs remplacent les lacets etc...

Demander à un jeune de lire un livre, de faire un exercice de mathématiques ou d'apprendre une leçon ne doit pas faire perdre de temps au jeune en question. Cela doit être aussi instantané ce qui n'est pas toujours le cas.

Le jeune ne perçoit pas toujours dans la demande la démarche pédagogique qui l'accompagne et qui lui permet de mener son action jusqu'à un résultat.

Il ne suffit pas de redonner l'envie, il faut que l'éducation des enfants passe par l'acceptation de « je fais l'effort sans être sûr du résultat » et si le résultat n'est pas à la hauteur de ce que j'espère je dois recommencer ». Accepter l'échec comme possibilité de se construire. La persévérance et l'effort permettent d'arriver à ses fins simplement le chemin est plus ou moins long et sinueux. Le résultat n'arrive pas toujours dans la minute mais qu'il importe puisque l'effort a été fourni. Il doit comprendre qu'il s'agit d'une expérience.

Dans ce contexte la place des parents est primordiale pour accompagner les enfants dans le goût d'apprendre.

Trop de parents s'imaginent que leurs parcours scolaires ne leur permettent pas d'accompagner leurs enfants alors qu'il ne s'agit pas de répondre à leur place mais de donner de la méthode.

C'est dans ce contexte où les enfants se sentent peu accompagnés et se découragent que le décrochage scolaire fait basculer les jeunes dans la démotivation et le déni de l'école.

La lutte contre le décrochage scolaire est une affaire collégiale où un réseau est nécessaire autour de l'éducation nationale pour accompagner les enfants vers le retour à l'école.

#### Objectifs opérationnels

- favoriser l'usage d'un réseau plus actif autour de l'éducation nationale afin de mieux cibler les enfants en décrochage scolaire
- développer/renforcer les actions autour de l'école

- **accompagner** la réussite scolaire (soutien scolaire, RASED, accompagnement des services)

La réussite scolaire est très pernicieuse car dans beaucoup de têtes elle a pour signification, de bons résultats scolaires, un métier valorisant, un salaire honorable voire confortable.

La réussite scolaire c'est avant tout, un jeune bien dans sa peau qui choisit une orientation qui lui convient, pour s'épanouir et se réaliser dans ce qu'il construit et se construire comme adulte de demain.

Peu importe qu'il redouble ou qu'il change d'orientation en cours de parcours, l'important est qu'il se reconnaîsse dans ce qu'il fait.

Il est demandé très tôt aux jeunes de s'orienter. Prendre une décision à 15 ans pour construire toute une vie peut être évident pour certains, beaucoup moins pour d'autres qui ont besoin de plus de temps.

Notre mission est de donner les outils et les moyens aux enfants et aux jeunes de prendre la bonne décision en leur permettant de faire un choix raisonné.

Faire un choix raisonné c'est accompagner le jeune dans sa réflexion sans prendre de décision à sa place et c'est souvent là que se situe l'écueil. Les adultes ont tendance à croire qu'ils savent mieux que quiconque ce qui est bien pour un jeune ou un autre. Alors que l'objectif n'est pas de décider pour mais d'amener le jeune à décider seul et pour cela il lui faut les bons outils.

Les adultes doivent être capables de fournir ces outils d'aide à la décision et d'accompagnement du parcours conduisant à la réussite scolaire. Certains sont accessibles tôt aux jeunes comme le Centre d'Information et d'Orientation ou le Forum de l'emploi organisé à Mennecy. Ils proposent aux jeunes de découvrir des métiers, de faire des stages en entreprise afin de se fixer sur leur avenir et de choisir un métier. Cela peut déboucher sur un contrat d'apprentissage. Ce qui est primordiale c'est le lien qui se crée avec le monde du travail qui est accessible aux jeunes grâce à la mise en œuvre des moyens par les adultes.

Objectifs opérationnels :

- favoriser le renforcement d'un réseau autour de l'éducation nationale pour maintenir, développer ou renforcer des actions d'accompagnement à la réussite scolaire.
- former les agents à l'accompagnement des jeunes pour apprendre à les cibler et à les accompagner de manière adéquate.
- garantir le respect de la réglementation pour donner des moyens efficaces en ressources humaines (respect des taux d'encadrement)

- **favoriser** le mieux-être et le vivre ensemble des adultes pour l'épanouissement des enfants (responsabilisation et parentalité)

Favoriser le mieux-être et le vivre ensemble c'est intégrer et impliquer tous les acteurs qui gravitent autour de l'enfant et du jeune afin de donner du sens à son parcours conduisant de ce fait à son épanouissement.

Les différents professionnels travaillant en faveur de l'enfant reconnaissent avoir été dans l'assistanat avec les familles notamment dans le but « de faire à la place », considérant que les familles ne savaient pas faire alors qu'ils détenaient le savoir.

Une solution facile qui dépossède les parents de leur rôle et assoit le positionnement des professionnels dans la connaissance et le savoir faire tout puissant.

Aujourd'hui le discours change. Les professionnels se rendent compte que sans la famille, ils sont souvent impuissants car l'éducation se joue avant tout dans le foyer autour des parents et des tuteurs.

L'environnement familial reprend ses droits et les professionnels doivent accepter d'être uniquement des accompagnants.

Objectifs opérationnels :

- transmettre son savoir de professionnel en le rendant accessible à tous (supports, informations lors de portes ouvertes, conférences, échanges)
- Ouvrir les établissements accueillant des enfants aux familles pour les impliquer dans le quotidien de leurs enfants
- aller à la rencontre des familles en délocalisant certaines actions

### c) Accompagnement des publics porteurs de handicap

- **définir** clairement le champ d'action des services = en fonction des compétences et des moyens

La difficulté d'accompagner les publics porteurs de handicap ou d'un trouble de la santé est qu'il existe une contradiction entre une loi de 2005 obligeant les établissements à recevoir ce public et les moyens mis à disposition pour que ces publics soient accueillis dans des locaux adaptés avec un personnel formé.

Le territoire menneçois compte de nombreux établissements d'accueil qui sont confrontés à des demandes de prises en charge des enfants en situation de trouble de la santé. Bien que le discours soit clair dans le sens où nous ne pouvons pas refuser ces publics, se pose rapidement le problème de les accueillir dans des conditions convenables (personnel formé et en nombre suffisant, contraintes liées au handicap qui nécessitent des aménagements souvent contradictoires avec le fonctionnement même des services).

Objectifs opérationnels :

- La Municipalité doit poser un cadre clair et des missions définies aux services concernant l'accueil de public porteur de handicap.
- la Municipalité doit mettre en adéquation les moyens avec le cadre posé ci-dessus pour accueillir les publics porteurs de handicap de manière cohérente.
- formation du personnel ou recrutement de personnel adéquat pour accueillir ces publics

- **accompagner** les familles et les services

Accueillir un enfant atteint d'un trouble de la santé c'est savoir aussi accueillir sa famille. En effet, la famille est le premier éducateur de l'enfant et surtout le premier maillon d'une longue chaîne qui apprend à gérer la situation.

Souffrance, déni, désorientation, émotions, voilà ce que vivent les familles au quotidien quant elles ont déjà une vision de la maladie dont est atteint l'enfant.

La gestion est d'autant plus difficile en EAJE, que c'est généralement entre 4 mois et 3 ans que sont décelés les troubles.

Lorsque l'on considère les cursus des différents personnels, l'accompagnement des publics porteurs de handicap n'est pas une priorité, que les agents soient animateurs, auxiliaires de puériculture, surveillants de cantine, ATSEM.

Les collectivités manquant de moyens et considérant que ces publics représentent une infime part des publics accueillis ne recrutent pas de personnel formé sur des parcours d'AMP ou d'éducateur spécialisé. D'autant plus que la principale mission des services municipaux ne réside pas dans l'accueil de ces publics.

Les services comme les familles se sentent souvent démunis et à défaut d'avoir leurs propres moyens doivent pouvoir solliciter les réseaux et ressources autour d'eux, faut-il encore les connaître ?

Objectifs opérationnels :

- permettre aux agents de mieux appréhender les ressources externes disponibles pour les utiliser
- former les agents à l'accueil des publics atteints d'un trouble de la santé
- mettre en place des protocoles écrits d'accompagnement négociés avec le service d'accueil et la famille en fonction des compétences disponibles sur les services et des moyens mobilisables
- mettre en œuvre des protocoles transversaux, permettant d'harmoniser les pratiques professionnelles de la ville en la matière
- mettre en place des groupes de travail ayant pour but de relayer les informations et d'accompagner au mieux le parcours des enfants concernés sur la municipalité.

- **Mobiliser** les réseaux internes et externes

Les contraintes financières des collectivités se sont alourdies et les moyens financiers ne sont pas mobilisables afin que chaque collectivité dispose de son propre personnel dédié.

Cependant, il existe des ressources internes et externes mobilisables afin d'accompagner les publics atteints d'un trouble de la santé.

Souvent méconnus ou mal connus par les personnels, les différents dispositifs permettent d'encadrer un accompagnement qu'ils s'agissent de ressources institutionnelles comme d'associations.

Il s'agit donc là de ne pas se tromper de mission : les personnels n'ont pas vocation à assumer seul l'accueil des enfants atteints d'un trouble de la santé. La mission des personnels est de s'entourer des moyens et des acteurs adaptés à l'accueil de ces enfants. Il a une mission de relais d'informations et d'orientation entre la famille, le personnel de l'établissement et les intervenants qui accompagnent l'enfant.

Objectifs opérationnels :

- mieux appréhender son environnement professionnel pour mobiliser les bons acteurs
- solliciter les professionnels et les spécialistes externes qui entourent le trouble de la santé de l'enfant accueilli sur le territoire.

- **changer** le regard des autres sur le handicap

Un des enjeux de la collectivité est de faire accepter la différence. Quelle qu'elle soit ! Qui ne s'est pas retourné dans la rue lorsque son chemin croise une personne en fauteuil roulant ?

L'enfant n'a pas ce regard porteur de jugement ou d'émotions car il est capable dès son plus jeune âge d'exprimer son ressenti sans retenu.

Il est donc plus facile aussi de faire évoluer son regard et lui faire comprendre le concept de différence.

Les services sont confrontés à plusieurs difficultés :

Le regard des adultes et ou des parents quant à l'accueil d'enfants en situation de handicap

Le regard et le ressenti du personnel qui n'est pas toujours consulté lorsqu'une situation d'accueil arrive

Objectifs opérationnels :

- Mieux accompagner l'arrivée des publics atteints d'un trouble de la santé dans les services en anticipant
- formaliser des protocoles d'accompagnement et d'intégration en collectivité et dans les services
- impliquer d'avantage les parents dans les dispositifs mis en œuvre pour changer le regard de l'autre

## 2)

### a) Laïcité

#### Définition

Conception et organisation de la société fondée sur la séparation de l'Église et de l'État et qui exclut les Églises de l'exercice de tout pouvoir politique ou administratif, et, en particulier, de l'organisation de l'enseignement. (Le principe de la laïcité de l'État est posé par l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution française de 1958.)

#### Textes de référence

références	Mots clés/exPLICATION
26 août 1789 : déclaration des droits de l'homme	Distinction entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux : <b>ETAT NEUTRE</b>
Loi du 9 décembre 1905 ou <b>loi Jules FERRY</b>	Elle pose la liberté d'exercice du culte et la garantie. Le principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat est reposé → <b>LAICISATION AFFIRMEE ce texte régit la laïcité en France aujourd'hui</b>
Constitution de 1958 : PACTE REBUBLICAIN et UNITE NATIONALE garantie (art 1)	Facteur d'unité mais aussi droit à la différence : cristallisation des oppositions
Juillet 2003 : RAPPORT STASI	Les enjeux de laïcité se sont déplacés de la sphère religieuse vers la sphère culturelle et <b>IDENTITAIRE</b> <b>Rappel de la neutralité de l'Etat et de la liberté de conscience</b>
2005 à 2007 : commissions et observatoires	Rappel du <b>VIVRE ENSEMBLE</b>
Loi de la refondation de l'école : 8 juillet 2013	Empêcher l'influence des religions sur l'exercice du pouvoir politique

#### Quelques notions :

La laïcité est :

**Républicaine** puisque définie par des textes de loi et la constitution

**Statutaire** puisque dans la Fonction publique une charte de laïcité existe et le principe de neutralité est posé comme obligation statutaire

**Une mission de l'éducation nationale** définie par la loi de Jules FERRY mais aussi par la charte de la laïcité réaffirmée en 2013 par la loi de la refondation de l'école

Les fêtes religieuses prévues par le calendrier scolaire sont le reflet de la tradition historique et chrétienne de la France.

- la charte de la laïcité dans les établissements scolaires et celle de la fonction publique territoriale (voir annexes page 48/49)

Les événements de ce début d'année 2015 obligent les collectivités à se positionner dans ce domaine en prenant soin de s'appuyer prioritairement sur des textes, une législation existante même si elle ne donne pas toutes les clés.

Deux textes permettent aux agents des services municipaux de se positionner :

- la charte de la laïcité dans les établissements scolaires
- la charte de la fonction publique territoriale

Ces documents ont le mérite de poser des principes et des règles applicables.

#### Objectifs opérationnels :

- diffuser de nouveau ces documents dans les services par tout moyen de communication
- s'appuyer sur ces documents pour replacer la notion de laïcité au cœur même des services et de l'action municipale

• **définir** les limites de l'action de la collectivité dans le cadre du service public  
S'appuyer sur des textes officiels est une chose, cependant le constat est fait dans les différents services que dans les faits ce n'est pas si simple.

Objectifs opérationnels :

- le règlement intérieur doit permettre aux agents de clarifier le cadre d'actions entre agents et en direction des publics
  - Les élus doivent clarifier l'action des services en la matière en se positionnant vis-à-vis des agents et des administrés. Des limites doivent être posées.
  - être vigilant sur les intitulés des événements ou manifestations
- Etre vigilant sur le portage des actions qu'elles soient initiées par les services ou accompagnées

• **traduire** politiquement et concrètement le vivre ensemble  
Les habitudes alimentaires, les fêtes religieuses, les tenues vestimentaires, les valeurs, les pratiques socio culturelles, tout autant de sujets sensibles qu'il convient cependant de traiter pour clarifier la mission des services de la ville de Mennecy.

Si le bon sens reste de mise, les derniers débats montrent que les services municipaux sont tout de même perdus et manquent parfois de directives, de protocoles ou de notes de cadrage politique à décliner au quotient dans leurs missions.

Objectif opérationnel

- obtenir une note de cadrage politique permettant de traduire concrètement le vivre ensemble dans les services municipaux

• **former des agents**  
Il est important que chaque agent prenne conscience de l'environnement dans lequel il évolue et travaille au quotidien.  
L'agent doit connaître son statut, ses droits et ses obligations pour mieux appréhender l'exercice de ses missions.

Objectifs opérationnels

- Vérifier que les cadres et les élus maîtrisent l'environnement de la fonction publique territoriale et ont les outils nécessaires pour informer leurs agents
- les cadres doivent s'assurer de la bonne maîtrise par leurs agents de leur environnement de travail, de leur statut, de la connaissance de leurs droits et obligations
- Favoriser la formation en ce sens en intra pour les agents qui ne bénéficieront pas de formation d'intégration car non éligible

• **rôle des parents** ou tuteurs légaux  
Comme évoqué précédemment, la place des parents reste essentielle. Educateur privilégié de l'enfant, il est essentiel de repositionner son rôle et son implication dans le quotidien des services.

La famille se sentant plus impliquée, elle comprendra mieux nos obligations et nos contraintes et accompagnera notre effort de service en participant au respect des règles de fonctionnement, aux règles de bienséance, au respect des agents et des locaux mis à leur disposition.

Objectifs opérationnels

- repositionner le tuteur légal en interlocuteur privilégié (responsabilités et devoirs)
- ouvrir nos services aux familles

La laïcité est fondée sur le principe de séparation juridique des Eglises et de l'Etat (loi de 1905). La liberté de conscience assurée à tous les citoyens par la République et la neutralité du service public

à l'égard des cultes, fondent la laïcité. Ainsi, «La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes» (mais) «ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte».

- **Valeur fondamentale du pacte républicain :** assurer une égalité entre toutes les confessions religieuses.

Par ailleurs, il n'y a pas de définition très précise du concept de laïcité. Cependant, trois aspects permettent d'appréhender son contenu. Ainsi, la laïcité va de pair avec la neutralité. En effet, le principe de laïcité impose des obligations au service public, la neutralité à l'égard de toutes les opinions et croyances concernant la religion. Mais la laïcité ne se résume pas à la neutralité de l'Etat, ni à la tolérance. Elle ne peut ignorer le fait religieux et implique l'égalité entre les cultes. De plus, l'Etat ne doit désormais méconnaître aucune religion. Parmi les acquis de la laïcité, figure l'affirmation que toutes les religions ont droit à l'expression.

Comme l'ensemble des fonctionnaires, les agents territoriaux se doivent de respecter les principes d'impartialité et de neutralité : le premier est un principe général du droit quand le second est inscrit dans le statut général de la fonction publique du 13 janvier 1983. Non seulement ces agents ne doivent pas tenir compte des croyances des administrés, mais ils doivent également s'abstenir de faire état de leurs opinions religieuses : la laïcité de l'institution devient celle de ses membres.

Le prosélytisme pendant le service, c'est à dire le fait d'arborer des signes religieux notamment le port du voile, sont interdits aux agents publics dans la mesure où il constitue une violation de la neutralité du service public.

La laïcité est fondée sur le principe de neutralité et la liberté religieuse. La liberté des cultes à toutes les religions est reconnue. Mais si nul ne peut-être inquiété pour ses opinions religieuses, la manifestation de cette opinion ne doit pas troubler l'ordre public. Aussi, la notion d'espace public qui doit rester neutre acquiert toute son importance.

#### Débat : **la place du fait religieux dans une République qui reconnaît le principe de laïcité.**

La sphère publique doit être préservée de tous les communautarismes. Face à la recrudescence du fait religieux, l'espace public défini par la loi 2010 comme : «*voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public*», peut-il trouver un équilibre entre la religion et la laïcité ?

Ainsi, la République tend à mettre en œuvre un idéal de vie en commun à partir d'une certaine conception de la citoyenneté et du bien public. Le but recherché est l'intégration de tous les habitants et une coexistence pacifique. Les valeurs de la République ont créé un espace de citoyenneté commune, creuset où se fondent les différentes composantes de la Nation sans distinction d'origines ou d'opinions.

### b) Éducation à la citoyenneté

- **Définition**

La citoyenneté est le fait pour une personne, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu comme membre d'une cité nourrissant un projet commun auquel ils souhaitent prendre une part active.

La citoyenneté vient du latin CIVIS : qui a droit de cité = citoyen.

La citoyenneté est l'état ou la qualité de citoyen.

Outre un statut juridique et des rôles sociaux, la citoyenneté est un lien social établi entre une personne et l'État qui la rend apte à exercer l'ensemble des droits politiques attachés à cette qualité sous réserve qu'elle ne se trouve pas privée de tout ou partie de cet exercice par une

condamnation pénale (privation de droits civiques). Juridiquement, un citoyen français jouit de droits civils et politiques et s'acquitte d'obligations envers la société. Se définit aussi par des valeurs. On peut en évoquer au moins trois, traditionnellement attachées à la citoyenneté :

- ✓ **La civilité** : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public (ex : transports publics). C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.
- ✓ **Le civisme** : il consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.
- ✓ **La solidarité** : elle est importante, en effet, dès lors que les citoyens, dans une conception classique, ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Dans ces conditions, la solidarité, qui consiste à venir en aide aux plus démunis, directement ou par le biais des politiques publiques (ex : impôt redistributif) est très directement liée à la notion de citoyenneté.

Ces trois valeurs donnent à la citoyenneté tout son sens en ne la limitant pas à l'exercice du droit de vote.

- **Conseil Municipal des Enfants** : maintenir cette action pour former les citoyens de demain

Favoriser le civisme c'est offrir la possibilité aux plus jeunes de participer activement à la vie de la « cité ».

Le Conseil Municipal des enfants est un outil intéressant à destination des jeunes favorisant l'intégration dans les rouages de la vie publique, de la prise de décision, de la meilleure connaissance du fonctionnement des instances de décision.

Le Conseil Municipal des Enfants a été créé en 2011.

Il est composé de 20 enfants issus des classes de CM1 et CM2 des cinq écoles élémentaires de la ville. 4 conseillers titulaires représentent chaque école élémentaire de la ville. Ils sont élus par les élèves de CE2 à CM2 pour un mandat de deux ans en respectant la parité filles/garçons.

Les élections sont fixées au même moment que les élections des représentants des parents d'élèves de chaque école.

Dans le cadre de l'Agenda 21, le Conseil Municipal des Enfants a travaillé sur le thème de la citoyenneté (Que veut dire être citoyen ? Que signifie avoir un comportement éco-citoyen ? Les gestes éco-citoyens). En 2013, les élus du Conseil Municipal des Enfants ont exprimé en photos, ce qu'ils perçoivent comme gestes éco-citoyens. Ces photos ont été exposées à un Forum 21 d'Avenir. En 2014, les élus du Conseil Municipal des Enfants ont travaillé sur la biodiversité et la protection de la nature à travers la découverte et la gestion du Parc de Villeroy. Une carte choisie et mise en forme par les enfants a été créée. En 2015, les enfants ont travaillé sur le problème du gaspillage alimentaire en réalisant une enquête dans les cantines scolaires de la ville de Mennecy.

Par ailleurs, le dispositif Chantiers Citoyens permet aux jeunes de 16 à 25 ans de réaliser des tâches à but civique avec une contrepartie financière versée à un organisme de leur choix. Les jeunes doivent être capable de présenter un projet éligible tel que le financement d'un permis de conduire ou d'un BAFA et ainsi se responsabilisent dans la démarche de montage d'un dossier qu'ils défendent. Ces chantiers sont organisés pour partie par la ville mais aussi par le

SIARCE, syndicat très présent sur le territoire, proposant ce dispositif à toutes les communes partenaires.

Enfin, les élèves des différentes écoles de la ville sont sollicités dans le cadre des commémorations et participent activement à la mise en œuvre de celles-ci par le biais de chants, de lecture de texte, d'accompagnements musicaux.

#### Objectifs opérationnels

- maintenir ce dispositif pour former les citoyens de demain
- continuer de favoriser la prise de décision de ce conseil et concrétiser les décisions par des actions.
- animer la vie locale et développer une citoyenneté active et responsable

- **remobiliser** la responsabilité (droits et devoirs), reconnaissance des personnes

Ici il s'agit de remobiliser la civilité, une des valeurs de la citoyenneté. En effet, trop de constats sont établis par les services et les élus d'incivilités de tout genre : dégradation de locaux et d'espaces, manque de respect aux agents, attitude déplacée.

Afin de remobiliser la responsabilité de chacun, il faut que chacun se sente en appartenance avec le milieu où il évolue.

#### Objectifs opérationnels

- communiquer mieux pour faire adhérer les usagers (formation des agents, diffusion des informations, faire évoluer les supports, développer une stratégie de communication plus positive)
- renforcer le respect et l'application des règlements de fonctionnement comme l'utilisation des locaux ou services municipaux

- **Favoriser** l'apprentissage à la citoyenneté (enfants et familles)

Faire prendre conscience aux enfants et aux familles que la citoyenneté est une question de solidarité et que les actes inciviques des uns nuisent aux autres.

Le vivre ensemble se construit autour de notion de solidarité et de respect.

Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté c'est redonner sa juste place aux enfants et aux familles pour construire ensemble un monde meilleurs.

#### Objectifs opérationnels :

- mieux impliquer les enfants et les familles dans la vie et le fonctionnement de la ville pour favoriser la citoyenneté.
- mettre en place des actions favorisant l'apprentissage de la citoyenneté

### 3) Accompagnement à la parentalité : place de l'enfant et de la famille

La parentalité est un néologisme datant de la fin du XXe siècle, issu de la sphère médico-psychosociale, pour définir la parenté, la fonction d'être parent dans ses aspects juridiques, politiques, socio-économiques, culturels et institutionnels.

La parentèle se complexifie dans le cadre des familles recomposées, des familles pluri parentales, des foyers monoparentaux ; la parenté traditionnelle se complète au travers de la beau-parentalité, de la parentalité adoptive, de l'homoparentalité, de la procréation médicalement assistée qui spécifie le statut de parent biologique et de parent social. Cela conduit à un certain vide juridique et donne lieu à de nombreuses interrogations d'ordre juridique, comme la question de l'autorité parentale.

Dans le champ de l'action politique et sociale vers les familles (« aides matérielles et financières à la parentalité »), la parentalité est un équivalent du mot « famille ».

Dans les lois, la parentalité et la coparentalité, sont des termes utilisés dans le domaine du partage juridique de l'autorité parentale. La Commission consultative des droits de l'homme définit la parentalité par ses aspects juridiques, avec les devoirs des parents et leurs droits relatifs à l'autorité parentale et à la filiation.

Dans le champ sociologique il décrit plutôt les nouvelles formes de conjugalités et de vies familiales. C'est donc plutôt au sens de structures familiales qu'il faut alors l'entendre. On parle désormais de famille monoparentale, de famille homoparentale et même de famille pluri-parentale dans le cas des familles recomposées. Il peut aussi désigner un mode de filiation (parentalité adoptive,...) ou la situation des parents à l'arrivée d'un enfant (parentalité tardive).

La notion de parentalité, rattachée à celle de la famille, évolue dans le temps et diffère en fonction des sociétés. Le sociologue Pascal Gaberel, à partir d'une analyse des indicateurs statistiques des risques et du bien-être de l'enfant en Amérique du Nord depuis les années 1990, a montré les états successifs de la controverse sur le bien-être de l'enfant, qui définit les normes de la bonne parentalité, et qui se poursuit encore aujourd'hui.

Dans le domaine éducatif, le terme de parentalité englobe les pratiques éducatives destinées aux enfants, avec un souci de prévention de la maltraitance et de promotion d'une bien-traitance. Le paradoxe est que ces différents volets s'imposent à tout adulte chargé d'enfant sans qu'aucun lien de famille ne soit nécessaire pour les rendre souhaitables envers l'enfant. L'éducation parentale permet d'améliorer ces compétences.

Le concept de parentalité en travail social (Didier HOUZEL) :

Du point de vue des travailleurs sociaux, les travaux pour définir précisément le terme de parentalité sont nombreux et ce particulièrement depuis le début des années 1990. On peut en effet remarquer que l'utilisation de plus en plus fréquente de ce terme par les différents professionnels du travail social a suscité de multiples interrogations quant à la définition véritable de la parentalité dans ce domaine.

Dans l'ensemble de ce qui a été écrit sur la parentalité on peut souligner les travaux basés dans un premier temps sur des études de cas puis sur une première tentative de conceptualisation de la parentalité d'un groupe de recherche sous la direction de Didier HOUZEL dont les conclusions ont été retranscrites dans « Les enjeux de la parentalité ».

La parentalité se définirait selon trois axes nommés l'axe de l'exercice, l'axe de l'expérience et l'axe de la pratique de la parentalité.

- L'axe de l'exercice de la parentalité peut se définir comme se rapprochant du domaine juridique puisqu'il regroupe l'ensemble des droits et des devoirs qui se rattachent à la fonction parentale et à la filiation. A titre d'exemples on peut citer l'autorité parentale ou encore la transmission du nom.
- L'axe de l'expérience de la parentalité pourrait être qualifié d'axe du ressenti de la parentalité, il est en effet intimement lié à l'affect. Il souligne l'importance du décalage entre l'enfant imaginaire et l'enfant réel et son incidence sur le fait de se sentir ou non parent d'un enfant.

- L'axe de la pratique de la parentalité se définit par l'ensemble des actes de la vie quotidienne de l'enfant : alimentation, éducation, soins... Cet aspect de la parentalité peut être délégué à une tiers personne dans le cas de placement de l'enfant notamment.

De ce point de vue là ce concept en trois axes exposé précédemment pose les fondations de l'idée d'accompagnement à la parentalité pour les parents qui éprouveraient des difficultés dans l'exercice d'un des trois axes. Des parents pourraient en effet avoir totalement les moyens de subvenir aux besoins de leur enfant (axe de la pratique) mais être défaillants dans les échanges affectifs avec celui-ci (axe de l'expérience) et une aide plus personnalisée pourrait leur être proposée.

Dans les champs psychiatrique et psychologique, le terme est utilisé pour désigner le processus qui permet à une femme, où un homme de devenir parent, c'est-à-dire de se reconnaître soi-même dans son rôle et sa place de parent, de manière à pouvoir reconnaître son enfant dans son altérité. M. LAMOUR, psychiatre clinicien, a beaucoup travaillé sur cette notion et sur ces enjeux, la définissant comme un " processus maturatif " garant de la santé mentale des générations futures ".

Dans un rapport de la conférence des ministres européens chargés des affaires familiales de mai 2006, « La parentalité positive dans l'Europe contemporaine », il est précisé : « Concernant la terminologie, le rapport désigne par le terme de « parentalité » non seulement les activités des parents biologiques, mais aussi celles des personnes qui ne sont pas les parents de l'enfant mais participent à sa prise en charge et à son éducation. En un sens, les mots « parentalité » et « parents » sont utilisés ici comme une sorte de raccourci englobant toutes les activités et les personnes liées au fait d'élever un enfant. »

Selon une définition donnée en 2004 par le Centre « Recherche en systèmes de santé » de l'Ecole de santé Publique de Huy-Waremme, la parentalité est « l'ensemble des savoir-être et savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant, mais également, en autorité, exigence, cohérence et continuité ». Cette définition décrit l'ampleur de la tâche et les difficultés auxquelles les parents et futurs parents devront faire face. L'éducation parentale vise à renforcer et améliorer ces compétences.

L'article 18 de la Convention Internationale des Droits de l'enfant conforte le principe selon lequel les deux parents ont la responsabilité commune d'assurer l'éducation et le développement de l'enfant. Le père et la mère d'un enfant seraient ceux qui s'engagent à assumer prioritairement et principalement ces responsabilités, celles attachées à la parenté et dans le lien de filiation. Le droit ne permet pas de passer de la parenté à la parentalité, mais le concept de parentalité est étendu à toute personne ayant charge d'enfant, y compris les structures de prévention et de promotion de la santé afin d'améliorer l'environnement des familles et les actions de la parenté au bénéfice de l'enfant.

- **renforcer** les dispositifs et les actions socioculturelles

Fort des constats faits sur le territoire concernant l'exercice de la parentalité, il est nécessaire de se poser valablement la question des actions qui peuvent être proposées aux familles et aux enfants pour accompagner la tâche délicate de la famille qui est d'éduquer les enfants.

En effet, le public accueilli par le territoire commence à changer de visage et la collectivité faisant ce constat doit anticiper son action en la matière pour savoir répondre aux demandes des familles.

Objectifs opérationnels :

- renforcer l'action transversale et la communication entre services pour savoir accompagner les familles dans leur rôle éducatif
- animer des dispositifs ou prévoir des actions à destination des familles quelles soient municipales ou associatives
- valoriser des équipes pluri disciplinaires
- mobiliser le réseau existant pour savoir faire porter les actions par des institutions ou des groupes qui bénéficient du savoir faire.

- **Développer** adaptabilité/mutabilité des services

Principe de la fonction publique, la mutabilité doit s'appliquer dès que possible avec une remise en question des fonctionnements des services pour pouvoir accompagner les familles au mieux.

Cela ne signifie nullement céder à tout et répondre à toutes les demandes car les services municipaux disposent de cadres en matière de réglementation comme des règlements de fonctionnement validés par leurs instances politiques et applicables en l'état.

Cependant, il faut bien se rendre à l'évidence que l'accueil et l'accompagnement des familles n'est plus celui d'il y a quelques années. Les demandes changent car le contexte socio professionnel évolue et le service public doit en tenir compte pour trouver la juste réponse à donner aux administrés.

Objectifs opérationnels :

- faire des diagnostics réguliers des réponses apportées aux familles pour savoir adapter les services rendus
- faciliter les démarches administratives en proposant des documents uniques utilisables par tous les services voire un guichet unique
- développer des groupes de travail permettant de proposer des projets inter services.

- **Permettre** aux parents d'être acteurs à part entière de l'acte éducatif

Tout au long de ce document il est question de la place de l'enfant et de la famille dans nos institutions, nos actions, nos services.

Encore une fois, accompagner la parentalité n'est pas « faire à la place de » mais plutôt redonner sa juste place et son rôle aux parents.

En effet, le parent étant le premier éducateur de l'enfant, il faut lui permettre de s'investir pleinement dans l'éducation de son enfant en lui procurant les moyens et / ou les outils qui le rendront acteur de l'acte éducatif.

Les services devront considérer le parent, la famille comme un partenaire essentiel et incontournable de l'acte éducatif pour lequel nous ne sommes que des accompagnants.

Objectifs opérationnels :

- proposer d'impliquer les familles (portes ouvertes, conférences, ateliers, supports de communication, réunions d'information)
- proposer des actions ou projets menés par les services municipaux ou associatifs (discipline positive) ou institutionnels (Protection Maternelle Infantile, Caisse d'Allocations Familiales)

## 4) Développement durable

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

La ville de Mennecy s'implique dans le développement durable et met en place des dispositifs et des actions en faveur de cette dynamique indispensable pour construire le monde de demain.

- **agenda 21** : s'appuyer sur l'agenda 21 pour accompagner des actions à destination des enfants et des agents des services

La construction de l'agenda 21 pour la ville a nécessité plus de 12 mois de travail et de consultation afin de construire un document réaliste permettant de mettre en œuvre une démarche cohérente du développement durable sur le territoire.

L'agenda 21 est devenu un outil indispensable de la ville sur lequel les services et les usagers doivent se reconnaître et se retrouver pour faire évoluer les pratiques et inciter les bons gestes. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Objectifs opérationnels :

- diffuser largement l'action de l'agenda 21 aux agents et aux usagers
- impliquer les usagers et les agents dans la démarche et les actions à mettre en œuvre
- proposer de sensibiliser les enfants en particulier sur des actions développement durable

- projet Education au Développement Durable

L'éducation à la citoyenneté a été évoquée dans ce document plus haut. De même la commune souhaite mettre en avant l'éducation au développement durable en utilisant les outils de l'action éducative comme levier de ce projet.

L'objectif poursuivi est de pouvoir sensibiliser les adultes au travers des enfants à des pratiques responsables pour proposer un monde sain aux enfants et aux adultes de demain.

Objectifs opérationnels

- apprendre à réutiliser les matériaux, à jeter intelligemment
- former les agents aux gestes développement durable
- impliquer les familles et les usagers dans le respect de notre environnement en communiquant mieux, en expliquant, en faisant nous-mêmes
- proposer des animations, des ateliers et des sensibilisations aux différents services accueillant des enfants avec la participation des familles.

## IV. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Retour à la semaine de 4 jours conformément aux dispositions du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017.

### 1) Organisation globale

- 36 semaines de classe et 864 heures d'enseignement
- 6 heures d'enseignement quotidien sur 4 jours
- Plus d'enseignement le mercredi
- 24 heures d'enseignement par semaine
- durée du projet 1 an pour expérimenter cette organisation

Lundi-mardi-jeudi-vendredi					
Maternelles*	7h00/8h30 Accueil périscolaire	8h30/11h30 Enseignement	11h30/13h30 Restauration	13h30/16h30 Enseignement	16h30/19h00 Accueil périscolaire
Elémentaires	7h00/8h30 Accueil périscolaire	8h30/11h30 Enseignement	11h30/13h30 Restauration	13h30/16h30 Enseignement	16h30/18h00 Etude Surveillance 18h00/19h00 Accueil périscolaire
Mercredi					
Maternelles Elémentaires	7h00/19h00 ALSH				

\* une dérogation a été accordée à l'école Maternelle du Clos Renault afin d'appliquer les horaires suivants :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h40/11h40 et 13h40/16h40.

Les horaires de pause méridienne et d'accueil périscolaire sont adaptés à ces horaires scolaires.

### 2) Organisation du temps périscolaire

Impulsés par le nouveau projet éducatif du territoire de la ville, les temps périscolaires sont pris en charge par la commune en appliquant l'assouplissement des taux d'encadrement comme le prévoit le décret 2013-707 du 2 août 2013. Aucune précision n'est apportée sur la modification des taux d'encadrement par le décret n°2017-1108, ils resteront en l'état sauf avis contraire.

Les projets pédagogiques des établissements d'accueils feront l'objet d'une nouvelle étude suite à la mise en place du nouveau PEDT en septembre 2017. Les travaux devront être achevés dans la mesure du possible fin octobre de chaque année.

La ville de Mennecy organise ces temps d'accueil conformément aux directives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection Maternelle Infantile et élabore des projets d'activités thématiques. Le service municipal dispose d'animateurs aux compétences variées, recrutés pour la plupart à temps complet et diplômés pour 80% d'entre eux. Cette richesse permet de varier les activités proposées tout en gardant un fil conducteur sur l'année scolaire.

Des intervenants (agents municipaux des services sports, petite enfance et culture) animeront des ateliers d'éveils sur les temps périscolaires selon un planning afin d'en faire bénéficier l'intégralité des enfants de tous les établissements scolaires.

Des projets d'animations en lien avec les objectifs définis par le PEDT permettront d'enrichir ce temps au profit de projets d'éveil musical, d'ateliers sportifs et de sorties pédagogiques.

L'étude surveillée est maintenue. Cette activité est encadrée par des enseignants mais également par du personnel communal. Chaque établissement scolaire dispose d'une étude surveillée sur site, soit 5 établissements concernés. Elle répond à une forte demande des usagers de ce service.

### 3) Organisation des temps extrascolaires (vacances scolaires)

La ville dispose de deux établissements type Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH). L'un est implanté dans un établissement scolaire depuis le 21 octobre 2013 (école Les Myrtilles). Le deuxième est situé dans un bâtiment exclusivement réservé aux activités périscolaires et accueillant 110 enfants de 3 à 12 ans.

Chaque ALSH dispose d'un directeur et d'une équipe d'animation répondant aux exigences de la DDCS et de la PMI permettant à la ville de prévoir une programmation de sorties pédagogiques et animations/ateliers variés tout au long de l'année. Les normes d'encadrement permettant de faire fonctionner les ALSH sont maintenues à 1/8 enfants en maternel et 1/12 en élémentaire.

Le mercredi redevient une journée fonctionnant comme les vacances scolaires c'est-à-dire en journée pleine. Cela implique que les taux d'encadrement reviennent à 1/8 enfants en maternel et 1/12 en élémentaire.

Des partenariats se mettent en place avec les associations sportives de la ville pour intégrer des activités locales et dynamiser la programmation en utilisant les ressources du territoire, notamment avec la mise en place depuis 2010 de conventions d'objectifs au nombre de 8 (Tennis Club de Mennecy, Handball Mennecy Val Essonne, CS Mennecy Football, Mennecy GR, Gymnastique Club de Mennecy, Orquoise Plongée, Académie Menneçaise d'Arts Martiaux, Escrime Parades et Ripostes).

Le Conservatoire participe également activement à enrichir ces temps d'activités en proposant depuis deux ans un temps de découverte des instruments à l'école de musique et un temps d'intervention « éveil musical » sur l'ALSH élémentaire qui peut aboutir à une présentation.

### 4) Organisation du transport scolaire

Les élèves qui arrivent par le bus scolaire sont pris en charge par le personnel des accueils périscolaires déjà présents sur chaque site. De même le soir, un animateur est détaché pour la gestion des enfants qui doivent reprendre le car scolaire.

Cette organisation fait suite aux impératifs horaires des bus qui ont l'obligation de déposer ou repandre les enfants de l'établissement en bout de circuit à l'heure, nécessitant ainsi de déposer ou de reprendre des enfants plus tardivement que d'autres.

### 5) Organisation de la restauration scolaire

L'encadrement du temps de restauration est confié à du personnel communal formé pour 70% au BAFA ou diplôme équivalent dont les animateurs du service enfance.

Il est à noter également que l'intégralité du personnel ATSEM a bénéficié d'une formation BAFA et qu'à ce titre elles sont amenées, si le besoin s'en fait sentir ponctuellement, à renforcer les équipes du service enfance sur les temps d'animation le mercredi et les vacances scolaires.

Le personnel de cuisine est également du personnel communal et il assure la réception, la préparation et le service ainsi que l'entretien des restaurants.

## V. Le pilotage du projet éducatif de territoire

### 1) organisation des instances de consultation

Une instance de consultation a été mise en œuvre sur ce PEDT à savoir un COTEC réunissant :

Le Directeur des Services municipaux, le Directeur Général Adjoint vie locale, les directeurs et chefs de services concernés par le projet (sports, culture, petite enfance, enfance, jeunesse, scolaire) et un représentant de l'Education Nationale sur le territoire (enseignant et/ou directeur d'établissement scolaire).

Le pilotage du COTEC est assuré par la Directrice Petite enfance /enfance et jeunesse de la ville.

Une réunion de consultation et validation sera organisée chaque année en présence des partenaires cosignataires du document à savoir : l'éducation nationale, la direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales.

### 2) organisation des instances de validation

Une instance de validation a été mise en œuvre sur ce PEDT à savoir un COPIL réunissant :

Le Directeur des services Municipaux, le Directeur Général Adjoint vie locale, la Directrice petite enfance et enfance, les élus (conseillers ou adjoints) ayant une délégation en lien avec le PEDT soit 10 élus concernés.

Le pilotage est assuré par le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en charge des sports et de la vie associative mandaté par Monsieur le Maire.

### 3) durée du projet

la durée est fixée à un an dans le cadre du décret permettant l'expérimentation du retour à la semaine de 4 jours et le projet sera mis en application dès le 2 septembre 2017.

## VI. Les ressources mobilisables et les actions

### 1) les partenaires internes

- La psychomotricienne : (agent de la collectivité) favorise le développement psychomoteur global de l'enfant. Elle joue également un rôle dans la prévention et le dépistage des troubles psychomoteurs. Elle impulse, auprès du personnel, une réflexion sur les activités proposées, sur les rythmes en collectivité et sur l'aménagement de l'espace.
- l'infirmière puéricultrice (agents de la collectivité) : directrices d'un EAJE, ce personnel outre leur rôle hiérarchique ont une mission de prévention et d'accompagnement des enfants en termes de santé. Elles agissent auprès des familles afin d'accompagner la prévention de la santé, le suivi des troubles, la détection des troubles, le suivi des traitements médicaux. Elles sont garantes de la bonne santé des enfants qu'elles accueillent.
- La DRH et le service formation : ces ressources internes agissent principalement en direction des agents afin de leur garantir l'application de la réglementation en matière d'encadrement via les recrutements mais aussi garantir leur formation qu'elle soit

règlementaire ou de perfectionnement afin que les pratiques professionnelles soient les plus rigoureuses possibles mais aussi les plus adaptées au public en évolution.

- Service communication : outil indispensable permettant de valoriser notre action et nos compétences en publiant des articles dans le bulletin municipal, créant des supports à destination des familles et des professionnels.
- Autres services municipaux : ils contribuent à l'entretien des bâtiments, la maîtrise budgétaires des dépenses et des recettes, accompagnent les services d'accueil et facilitent le travail collaboratif.
- Le Centre Communal d'Action Sociale : présent sur le territoire et actif dans beaucoup de domaines, il participe activement à l'accompagnement des familles quelque soient les difficultés (financières, socio professionnelles..). Il est une plateforme intéressante pour les services qui accueillent des familles et des enfants.
- La Police Municipale : service municipal à part entière, il est d'une aide précieuse lorsque les situations des services nécessitent de faire appel à elle. C'est également ce service qui est consulté en cas de doute sur une situation. Elle agit au maximum en préventif.

- Vie associative

127 associations dont 34 associations sportives et 89 associations culturelles et 4 diverses sont présentes sur le territoire menneçois. Cela représente près de 16 000 adhérents.

Entre 2012 et 2015, la ville compte 10 associations et 1000 adhérents supplémentaires.

8 associations ont signé des contrats d'objectifs avec la ville. Ces contrats visent à proposer aux associations des projets en partenariat avec les structures d'accueil de la ville (écoles et ALSH) moyennant une contrepartie financière si les objectifs sont tenus.

243 075 € ont été alloués en subventions aux associations en 2015, soit 2% de moins que l'exercice précédent malgré la baisse drastique des dotations de l'état.

La place de la vie associative est indéniable sur le territoire. Ces associations nombreuses et diversifiées interagissent avec nos services municipaux pour promouvoir les activités et animer le territoire. Ce sont des partenaires qui co-animent des événements municipaux et accompagnent nos jeunes et moins jeunes dans de nombreux champs d'actions.

- Cellule de veille

Dispositif interne de travail initié par l'Adjoint au Maire en charge de la sécurité et de la prévention dans le cadre du CLSPD, il a vocation à mettre en commun l'ensemble des informations que les différents acteurs, services ou instances détiennent sur une famille, un enfant. L'objectif de ce dispositif est d'accompagner au mieux les familles en maitrisant le contexte socio professionnel.

La composition de cette cellule est fixe et traite de données confidentielles relevant du secret professionnel.

## 2) Les équipements :

### **Equipements culturels**

#### Médiathèque

Cet équipement fonctionne avec 4 agents.

Ce service intervient de la façon suivante à destination des publics du Contrat Enfance Jeunesse :

- en petite enfance une fois par mois et par établissement,
- un temps des histoires tout public (Menneçois, structures et extérieurs) est prévu chaque premier mercredi du mois à 11h00 à destination des enfants de 3 à 9 ans,
- les assistantes maternelles sont accueillies le premier vendredi de chaque mois à 11h00,

- des animations ponctuelles : bébés lecteurs, printemps des contes, accueil de classes, temps des histoires améliorées, participation à des événements du CEJ (fête du chocolat, jardin secret, secret de jardin, le jour de la nuit).

### Espace culturel Jean-Jacques Robert

L'espace culturel Jean-Jacques Robert accueille en moyenne 53 spectacles dont 25 professionnels, 13 spectacles donnés par les classes du conservatoire, 5 spectacles associatifs et 11 spectacles scolaires.

11 spectacles sont à destination des publics 3/17 ans, soit 20.75 % de la programmation culturelle.

Cet équipement fonctionne grâce à 2 agents administratifs, 5 agents techniques, 1 agent d'entretien, soit 8 agents.

L'espace culturel est divisé en 3 secteurs d'activité : secteur spectacles, secteur cinéma, secteur culturel.

### Conservatoire municipal

44 disciplines enseignées :

- Accompagnement
- Accordéon
- Atelier Arts de la scène
- Ateliers jazz et musiques actuelles
- Basson
- Batterie
- Percussions
- Chant, art lyrique et chant Jazz
- Clarinette
- Contrebasse
- Cor
- Danse classique
- Danse jazz
- Danse contemporaine
- Formation musicale
- Formation musicale pour classes modernes
- Flûte à bec
- Flûte traversière
- Guitare basse
- Guitare classique
- Guitare moderne
- Harpe
- Hautbois
- Informatique et musique
- Jardin musical
- Comédie et art dramatique
- Orchestre débutant
- Orchestre à corde junior
- Orchestre symphonique
- Harmonie junior et harmonie niveau SMM
- Piano
- Piano jazz
- Saxophone
- Trombone
- Trompette

- Tuba
- Violon
- Violon alto
- Violoncelle
- Chorale enfants, chorale ado (jazz), chorale adulte( Jazz Men Sing), Chœur de Villeroy

3843 heures 15 par enseignant soit 12 677 heures d'enseignement pour 34 professeurs.

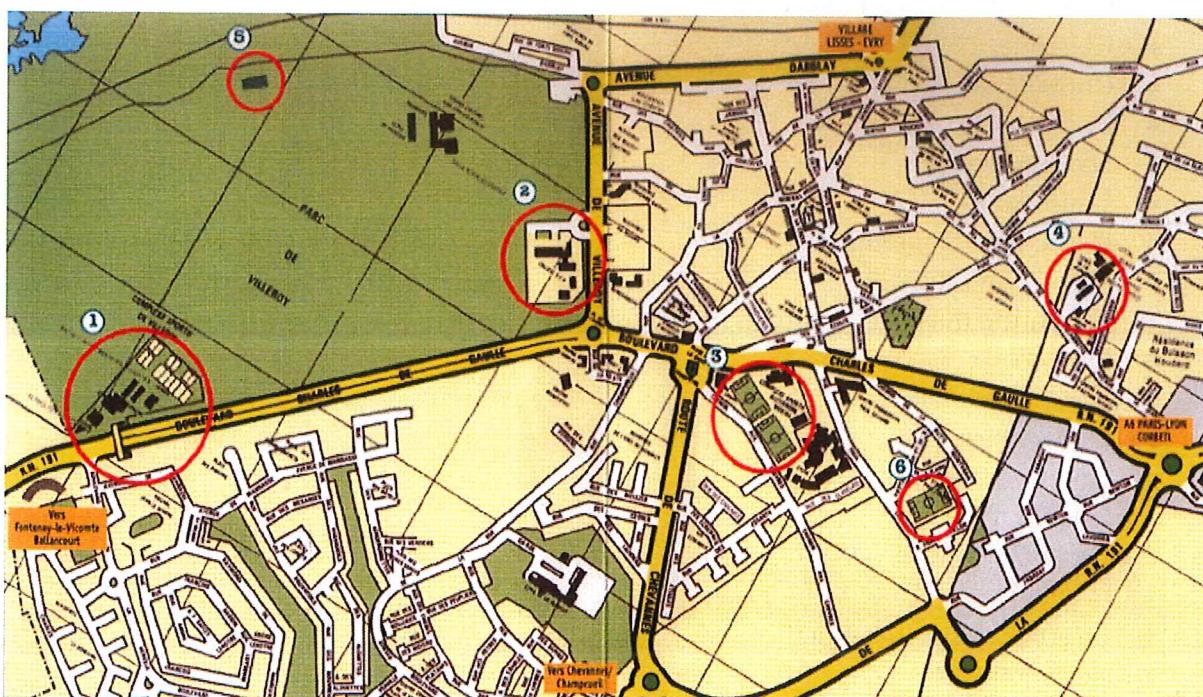
La culture est un axe fort de notre territoire. Elle est portée politiquement par l'équipe municipale qui développe l'interaction entre la culture et les autres services de la commune ainsi que les écoles sur le temps scolaire.

- des interventions dans les structures d'accueil Petite Enfance et ALSH sont mises en place régulièrement depuis 2011 (musique, lecture).
- les écoles, qui le souhaitent, bénéficient d'intervenants permettant la mise en place de projets culturels tels que théâtre, spectacles, chants qui débouchent sur des représentations à destination des familles et tout public à l'espace culturel. Une manière d'aboutir et d'officialiser la démarche.

### **Equipements sportifs**

13 sites sportifs pour une surface de 35 000 m<sup>2</sup> sont disponibles sur la commune. Les sites sont utilisés à hauteur de 30 000 heures par an.

Les équipements sportifs sont présents et nombreux sur le territoire.



- (1) • Service des Sports • Gymnase du parc de Villeroy  
 • Dojo Municipal • Salle polyvalente • Tennis  
 • Stade Nautique Départemental Maurice HERZOG
- (2) • Gymnase du collège de Villeroy • MJ1
- (3) • Complexe Sportif Alexandre RIDEAU • Gymnase Alexandre RIDEAU I  
 • Gymnase Alexandre RIDEAU II • Gymnase VIOLETTE  
 • Stades de Foot Ball • Centre de Loisirs

- (4) • Gymnase Maurice NIVOT • Maison des Jeunes
- (5) • Jardin d'Arc
- (6) • Stade Jean-Jacques ROBERT (ex Paul Cézanne)

#### • Le parc de Villeroy

Véritable écrin de verdure de 108 ha, situé au Nord-Ouest de la Ville, ce parc communal fait l'objet de toutes les attentions puisque son classement au titre des sites à protéger a été engagé auprès de la DIREN.

D'après les éléments communiqués par l'association "Mennecy et son histoire", cette forêt existerait depuis le 16ème siècle. Autrefois, il existait un château Renaissance ainsi que des douves, un donjon et des tours. Les propriétaires successifs de ce site en firent un lieu d'habitation, de promenade et de loisirs.

La commune de Mennecy est devenue propriétaire du parc en 1972 ; depuis cette date, des équipements nouveaux ont été réalisés dans l'emprise du domaine : un collège départemental, un centre sportif municipal, un stade nautique départemental, une salle des fêtes, un théâtre municipal et le Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique.

Cet espace est caractérisé par de grandes allées qui délimitent des bosquets, telles que l'allée des Hêtres pourpres, l'allée des Platanes et l'allée des séquoïadendrons giganteum. Cette dernière a la particularité d'être labellisée "arbres remarquables de France" par l'Association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables : Bilan, Recherches, Etudes et Sauvegarde), depuis 2001. Les séquoïadendrons géants du parc représentent un ensemble quasiment unique en Europe : une allée de 800 mètres de long composée de 134 arbres âgés d'environ 140 ans et s'élevant à plus de 30 mètres de hauteur.

### **Collège et lycée**

Le territoire de la ville de Mennecy dispose cependant de deux établissements scolaires à rayonnement intercommunal que sont le collège et le lycée. Le collège, le plus grand de l'Essonne, compte 930 élèves. Le lycée compte quant à lui 1270 élèves.

Ces deux établissements représentent un poids financier pour la collectivité qui met à disposition des structures sportives (gymnases et équipements municipaux disponibles du territoire) ; les entretient et accueille également via les transports en commun l'ensemble de ces élèves qui sont loin d'être tous Menneçois puisque plus de 50% de ces jeunes habitent hors commune.

### **3) les partenaires externes / dispositifs**

- Familles et enfants

Tout au long de ce document il est question de la place donnée aux familles et aux enfants. L'ensemble des dispositifs et services, qui se mobilisent, le font autour de la famille et de l'enfant accueilli.

Considérer l'enfant et la place de l'enfant dans la famille ne peut que permettre de mieux appréhender notre accompagnement, notre regard et notre considération des situations.

Exclure la famille dans l'accompagnement d'un enfant c'est nier le simple fait que les parents sont pourtant les éducateurs privilégiés et que sans eux notre action ne servira pas à grand-chose.

Reconsidérer notre regard et changer notre pratique en impliquant la famille dans l'accompagnement de l'enfant ne peut que favoriser la réussite des actions menées et favoriser la réussite scolaire.

- L'Education Nationale :

La ville dispose de 9 établissements scolaires 5 maternels et 4 élémentaires pour 1614 élèves scolarisés à la rentrée 2014/2015.

Compte tenu que 5 accueils périscolaires sont situés dans les locaux scolaires ainsi qu'un ALSH de 118 places, il est indispensable d'entretenir des relations de partenariat avec les équipes éducatives et pédagogiques des écoles.

Chaque fois que la ville a besoin de locaux scolaire pour y installer un service ou une association, le dialogue s'ouvre et des outils de gestion sont proposés pour garantir des rapports sains.

Charte de mutualisation des locaux, conventions de mise à disposition, comptes rendus de réunions : tout autant d'outils ou supports écrits qui garantissent le respect mutuel et le dynamisme du dialogue.

L'Education Nationale est également consulté chaque fois que :

- des travaux sont engagés à destination des locaux (extension, reconstruction, réhabilitation)

- des travaux sont demandés par les enseignants
- des projets à l'échelle communale comme nationale sont à mettre en œuvre (réforme des rythmes scolaires, PEDT, achats groupés, budgets, PAI, commissions éducatives)

- Médecin scolaire :

Rattaché à l'Education Nationale, ce personnel peut être d'une aide précieuse dans l'accompagnement des enfants atteints de troubles de la santé mais plus généralement dans l'accompagnement des enfants scolarisés sur la ville dans la mesure où ces mêmes enfants sont accueillis sur nos structures municipales.

Les services doivent donc prendre l'habitude de co-construire le travail d'accompagnement en considérant cette ressource humaine précieuse pour la faire participer à des réunions ou des groupes de travail concernant le suivi des enfants scolarisés.

- Maison des solidarités/ protection maternelle infantile du conseil départemental de l'Essonne /Aide sociale à l'enfance/DDCS

Ces dispositifs entièrement issus du département sont des ressources précieuses permettant :

- de mettre en œuvre des actions de prévention dans le domaine de la santé et de la parentalité
- d'accompagner et d'orienter les familles et les enfants en difficulté face à diverses situations ponctuelles ou plus profondes
- de protéger en cas de maltraitance les enfants
- maintenir et garantir des modes d'accueil en petite enfance et enfance
- s'assurer du respect de la réglementation en matière d'accueil

Les différents services de la ville doivent s'entourer de ces différents acteurs du réseau pour mener des actions de prévention de la santé et d'accompagnement ou d'orientation des familles.

- Pôle Emploi/Mission locale

Grâce à ces services, il est possible :

- de favoriser le retour à l'emploi lorsqu'un parent trouve une mission ou une formation et doit recourir à un mode de garde (le réseau se met en marche pour accompagner au mieux la famille).
- orienter les familles désireuses de trouver un emploi vers ces services qui sont présents et apportent des réponses
- accompagner la ville dans le recrutement en fonction des besoins des services (ponctuels comme permanents)

- CMPP/CAMPS

Ces centres sont d'une aide précieuse lorsqu'il s'agit de trouver des moyens humains permettant l'accompagnement des enfants atteints de troubles de la santé ou en phase de détection de troubles pour la petite enfance. Les directrices de crèche ont souvent ces centres au téléphone de manière à organiser les accompagnements avec déplacement des intervenants sur les établissements mais aussi des réunions permettant le passage des informations dans un esprit de mutualisation des informations et des ressources.

Ils permettent aux services de disposer d'outils compétents et mobilisables en marge des actions menées par la commune. Les services peuvent ainsi orienter les familles et les enfants vers ces dispositifs.

- le CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La commune de Mennecy s'appuie sur son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour orienter ses actions dans le domaine de la Prévention auprès des plus jeunes.

Une séance plénière présidée par le Maire se réunit tous les ans en présence de représentants de l'Etat, du Parquet et des autres institutions (Gendarmerie, Conseil Général, Education Nationale...). Le tissu associatif local est aussi représenté (Association de copropriétaires,

bailleurs sociaux...). C'est le Maire Adjoint en charge de la Prévention et de la Sécurité qui coordonne ce dispositif.

Articulé autour de cellules de veille, le CLSPD de Mennecy possède une cellule de veille dédiée à l'Education Nationale. Elle se réunit 2 à 3 fois par an de manière confidentielle et formalisée.

Les partenaires invités recensent, analysent, puis étudient les réponses les plus adaptées à apporter.

- Gendarmerie/Pompiers

Ces deux corps de métier accompagnent les services municipaux au quotidien puisque la ville dispose en son territoire d'une gendarmerie en face du collège et d'un centre d'incendie et de secours à la sortie de la ville en direction d'Ormoy.

Deux instances précieuses avec qui la ville a construit un partenariat, une collaboration dans le but d'agir en prévention mais pas seulement.

- Les chantiers jeunes ville

La ville met en place des chantiers jeunes à destination des 16/25 ans. Ces chantiers permettent à des jeunes de financer une partie de leur projet professionnel ou personnel (permis de conduire/BAFA). En contre partie, ils travaillent 30 heures pour la ville encadrés par un agent expérimenté en fonction des travaux à réaliser. (Travaux de nettoyage et de débroussaillage, de remise en état de mobilier urbain, peinture de bâtiments).

- Les chantiers EPIDE/SIARCE/SIREDOM

Les chantiers ville sont renforcés par des chantiers avec différents partenaires afin de supporter les coûts de fonctionnement en petit matériel et en protections individuelles mais aussi en encadrement des jeunes.

Le SIARCE et le SIREDOM valorisent des travaux d'extérieur préparatoire à des chantiers sur le territoire. Ils sont organisés sur Mennecy mais aussi sur les communes volontaires.

Les chantiers EPIDE (Etablissement de Prévention et d'Insertion des jeunes dans l'Emploi) sont une nouveauté 2016 pour la ville avec une première en octobre 2016. Ils sont conçus sur le même esprit que les chantiers ville, seule différence, les jeunes qui viennent sur ces actions sont exclusivement issus de l'EPIDE et donc encadrés par une personne qualifiée de l'établissement et un agent de la ville en fonction des travaux à réaliser.

Les travaux réalisés par les jeunes sont des travaux qui ne nécessitent aucune technicité particulière et l'usage d'outils courants. Ils participent à l'entretien et la préservation du patrimoine de la ville qui peuvent s'investir sur des actions plus techniques.

Déjà jumelée avec trois villes européennes, Mennecy est marraine depuis le 15 novembre 2014 d'une unité de gendarmerie de Versailles-Satory (Yvelines).

Ce jumelage original s'inscrit pourtant dans une longue tradition qui remonte à l'époque où les collectivités finançaient les navires de guerre.

Avec le temps, l'aspect financier a disparu mais le parrainage a continué de façon symbolique et s'est étendu aux armées de l'air, de terre et à la gendarmerie.

Mennecy est ainsi devenu la 124e ville marraine d'une unité militaire et la sixième d'une unité de gendarmerie, à savoir l'escadron 18/1 de la gendarmerie mobile de Versailles Satory (Yvelines).

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT a indiqué que « *l'objectif est de créer un lien entre les citoyens, la république et l'armée. C'est d'autant plus important à une époque où le service militaire n'existe plus* ».

Ce jumelage se concrétise par des échanges ou des ouvertures de portes de l'escadron pour nos habitants. La classe de CM2 de l'école de la Jeannotte est également marraine de cet escadron.

Les services sont accompagnés concernant la sécurité des bâtiments (exercices d'évacuation, commissions sécurité) et la formation des agents aux gestes de premiers secours quand les pompiers sont disponibles.

De plus, une unité de jeunes sapeurs pompiers fonctionne également sur le territoire permettant ainsi de former des jeunes à ce métier et de rentrer dans l'éducation à la citoyenneté.

- Intervenants auprès des enfants ou de la famille mobilisés par la commune ou d'autres organismes

Les familles font appel à des organismes, des institutions voir des centres spécialisés afin d'accompagner leurs enfants dans les parcours que sont les leurs. Ces organismes mettent à disposition des familles des intervenants libéraux, indépendants voire des membres de leur famille qui sont amenés à se déplacer sur les différents établissements afin de procéder à l'accompagnement des enfants concernés. La ville accepte systématiquement l'action de ces intervenants comme elle accepte de libérer les enfants en dehors des règles fixées par le règlement de fonctionnement afin que ces enfants puissent partir sur les sites des organismes. Une coordination est prévue de sorte que l'action ne se limite pas à libérer les enfants ou à faire venir les intervenants, les services proposent un temps d'échange pour mieux appréhender les difficultés et accompagner l'enfant dans le service d'accueil sans violer le secret médical ou professionnel.

- IFAC

Organisme de formation spécialisé dans les formations diplômantes permettant l'accueil des enfants de la petite enfance à la jeunesse.

Un partenariat privilégié est entretenu entre cet organisme et la ville ce qui a permis :

- d'obtenir des tarifs préférentiels sur la formation des agents quelque soit la formation demandée

- de former les ATSEM en Intra sur un BAFA

- d'accompagner la collectivité dans la réforme des rythmes scolaires

Ce partenaire accompagne aussi une initiative ville : 20 jeunes de 17 à 25 ans bénéficient d'une formation théorique BAFA organisée par la ville. En contre partie, les jeunes participent au financement par 1 biais d'un chantier « jeunes » et s'engagent prioritairement à effectuer leur stage pratique sur les deux structures ALSH de la ville. La première édition a eu lieu en octobre 2016, la formation théorique BAFA a eu lieu en décembre 2016.

- Associations sportives et culturelles

NOMBREUSES sur le territoire, elles répondent présentes afin de :

- proposer des animations sur les manifestations dédiées aux menneçois

- proposer des interventions dans les écoles et les ALSH

Ces associations sportives et culturelles qui proposent ces actions bénéficient d'une convention d'objectif leur offrant un intérêtement financier en contrepartie de ces interventions.

Cela permet notamment aux ALSH de la ville de bénéficier de stages sportifs et d'accès à la culture via des interventions le mercredi ou les vacances scolaires à destinations des enfants accueillis.

- Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

Partenaire depuis peu de la ville(2013), la MSA favorise l'intégration des familles qui cotisent à ce régime en subventionnant les heures facturées des enfants fréquentant les EAJE puisque la CAF ne les prend pas en charge.

Une convention ville sera présentée en conseil municipal le 19 juin prochain afin de formaliser un partenariat avec l'ensemble des EAJE de la ville car à ce jour, seul le multi accueil la Ribambelle est subventionné.

- Caisse d'Allocations Familiales

Partenaire incontournable, il accompagne la ville :

-financièrement en subventionnant chaque accueil via une convention renouvelable tous les trois ans sur le dispositif prestation de service ordinaire ou prestation de service unique

- conseille la ville en fonction de ses projets

- accompagne la ville sur le dispositif Contrat Enfance Jeunesse et subventionne celui ci

- Département/Région/ Etat (DETR)

Des dispositifs ou contrats peuvent être levés par la ville afin de financer les équipements qu'ils soient scolaires ou d'accueil, dans le cadre du contrat de territoire du Département ou du contrat régional territorial de la Région.

La ville fait financer ainsi des équipements en mobilier ou en informatique à destination des écoles et des ALSH dans le cadre d'extension de ces accueils.

## VII. L'évaluation du projet éducatif de territoire

Elaborer un tel document prévoyant les orientations et les actions des services municipaux sur une durée de trois ans rend incontournable l'évaluation annuelle afin de vérifier que :

- le projet est toujours en cohérence avec le territoire

- les actions sont menées et évaluées

- les services s'appuient sur ce document pour construire leurs actions pédagogiques et leurs documents de travail

- les effets sur les publics accueillis

- les effets sur les méthodes de travail et le résultat à destination des agents

La gouvernance sur la mise en œuvre du PEDT

- Le COTEC : piloté par la directrice petite enfance et enfance de la ville, ce groupe de travail composé du Directeur des services municipaux, du Directeur Général Adjoint à la vie locale et les directeurs et chefs de services touchés de près comme de loin par le sujet. Ce groupe a fait l'évaluation du précédent projet et a construit le nouveau sur le plan technique en tenant compte des directives du COPIL
- Le COPIL : piloté par le 1<sup>er</sup> adjoint au maire en charge des sports, le groupe de travail a réuni l'ensemble des élus concernés de par leurs délégations afin de décider des orientations globales à décliner et valider le nouveau PEDT

Pour rendre l'évaluation comme la mise en œuvre du projet pragmatique, il est décidé que le COTEC et le COPIL valideront un plan d'actions annuelles.

### 1) critères d'évaluation

Afin d'évaluer un projet il est indispensable de définir des critères d'évaluation mesurables et quantifiables :

- 1) les orientations définies sont applicables sur le terrain et sont mises en œuvre par les services (supports écrits, réunions de travail, déclinaison des orientations en actions opérationnelles)

- 2) les orientations sont en cohérence avec le territoire (réponses adaptées des services municipaux, actions mises en place)
- 3) les publics sont sollicités pour répondre à des questionnaires ou donner leur avis régulièrement afin de prévoir les mesures correctives nécessaires aux actions menées dans les services quelles soient ponctuelles ou quotidiennes
- 4) les actions sont mises en œuvre, planifiées et évaluées. Si ce n'est pas le cas, le défaut de mise en œuvre doit être justifiable et cohérent.

## **2) calendrier d'évaluation**

Une évaluation sera mise en œuvre par les services lors des réunions transversales de travail. Des tableaux de bord et grilles d'évaluation seront conçus par le COTEC afin de rendre l'évaluation plus pragmatique.

Cette évaluation interviendra tous les trois mois dans le cadre des réunions de la Direction Générale Adjointe – Vie locale.

Tout support de communication (enquêtes de satisfaction, questionnaires, livre blanc et autres) fera l'objet d'un travail par le COTEC. La communication sera alors sollicitée pour apporter des solutions techniques de mise en œuvre de ces supports afin de gagner un temps précieux sur l'étude.

Une évaluation annuelle construite en trois temps sera proposée en juin de chaque année sur la durée du PEDT :

- 1) réunion du COTEC pour évaluation technique du projet
- 2) réunion du COPIL pour évaluation globale du projet
- 3) une réunion partenariale COPIL/partenaires cosignataires du projet (IEN/DDCS/CAF) afin de faire une évaluation plus large et plus réaliste

## **3) évolution du projet/ perspectives**

En fonction des constats faits annuellement et si un écart très important est formalisé entre le PEDT et le terrain, un nouveau document pourra être produit avant la date d'échéance de ce présent PEDT.

Si aucune modification majeure ne justifie la rédaction d'un avenant ou l'élaboration complète d'un nouveau document avant le délai des trois ans, les comptes-rendus des différentes instances d'évaluation seront diffusés à l'ensemble des services et partenaires concernés afin que les mesures correctives, s'il y en a, soient portées à la connaissance de tous et fassent l'objet d'adaptations de la part des services concernés.

Les groupes de travail prendront en compte les résultats des enquêtes menées au préalable par les différents services afin de rendre les perspectives plus现实istiques quant à l'évaluation annuelle.

Les enquêtes devront donc prendre fin en mai de chaque année.

## **Conclusion**

Dépassant ses attributions de bâtisseur et de gestionnaire la Ville va s'affirmer dans la construction d'une politique éducative locale vouée à la réussite des élèves. Le projet éducatif territorial est un dispositif qui met en lumière le rôle incontournable d'une commune qui peut rassembler les divers acteurs locaux autour d'une même table. Parents, enseignants, associations, éducateurs des clubs de sport, animateurs, gendarmes des Brigades de Prévention de la Délinquance Juvénile..., tous sont invités pour un partage d'expertise et la recherche d'actions. Le pilotage du système éducatif se transforme profondément : système de relations externes et horizontales.

LEGITIMITE acquise surtout dans le rôle de COORDINATION des actions afin que l'intérêt des enfants, des jeunes ne soit jamais perdu de vue et qu'il y ait pour tous « REUSSITE EDUCATIVE ».

Le rôle fondamental pour la Ville est de faire vivre et d'articuler cette COORDINATION et de se tourner vers le PARTENARIAT adéquat au projet ou à la situation.

Dans un même temps, il ne faut pas omettre notre réalité de territoire, car si l'impulsion est venue de l'Etat, le projet éducatif de territoire vient prolonger et accompagner l'orientation nationale.

Nous parlons bien de territorialisation qui accompagne et prolonge une orientation nationale en remettant l'enfant au cœur du système.